

# TNM

TOUR NIVERNAIS MORVAN

42<sup>e</sup> ÉDITION

# ELITE

LES ÉLITES DE LA ROUTE

DU 21 AU 24  
JUIN 2018

LIVRE DE ROUTE

JE SUIS LA **n**IEVRE



**nièvre**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



# LES PARTENAIRES TNM 2018



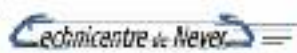
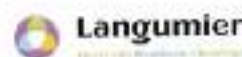
**RENAULT**



**Groupama**



**DIRECT WEB**



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN  
REMERCIÉ L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION,  
PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT.



## Un TNM au parcours innovant !

**La 42<sup>e</sup> édition du TNM - Tour Nivernais Morvan - Élite arpentera de nouveau les routes de notre beau département du 21 au 24 juin prochains, proposant des destinations jusque là peu habituelles, et dévoilant un parcours innovant.**

Je me réjouis du déroulement de cette épreuve cycliste, cet évènement sportif nivernais qui valorise notre territoire.

Et, je m'en satisfais à double titre. En tant qu'ancien Maire de Decize, j'ai eu le plaisir d'accueillir à plusieurs reprises cette épreuve, et j'ai pu constater l'enthousiasme que provoque cet évènement auprès des nivernais mais aussi des passionnés de cyclisme.

A cette occasion, je tiens à saluer l'engagement des communes qui participent à cette manifestation et qui reçoivent les étapes du TNM. Conscient de l'investissement humain, logistique et financier que cela demande, je constate qu'à travers cette course, notre territoire rural continue de se mobiliser et s'attache à proposer de nombreuses activités à ses concitoyens.

J'ai pu, par ailleurs, observer le travail remarquable du Comité d'Organisation TNM et de leur équipe de 150 bénévoles, qui chaque année, œuvrent avec succès à la réussite de cette course et participent au rayonnement du sport nivernais. Je les en félicite et les en remercie.

Aujourd'hui, je découvre le TNM Élite, dans le cadre de mon premier mandat de Président du Conseil départemental, et me rends compte de la dimension départementale de cette épreuve.

Cette année, les organisateurs proposent un parcours pour le moins inhabituel, il partira du sud ouest du département, de communes qui n'avaient jusque là jamais participé à cette aventure, telles que Sémelay, Saint-Léger-de-Fougeret, Tannay.

La course se déroulera sur l'ensemble de la Nièvre en faisant aussi étape à Prémery, La Machine, Saint-Saulge, promettant une arrivée spectaculaire sur le magnifique site de la base nautique de Montsauche-les-Settons et une arrivée finale à Cosne-Cours-Sur-Loire.

Comme chaque année, le Conseil départemental de la Nièvre, en tant que sponsor du maillot leader, renouvelle sa confiance au Comité d'organisation. C'est avec plaisir que je remettrai le maillot jaune au vainqueur de cette compétition. Il sera aussi naturellement présent dans la « caravane publicitaire » du tour très plébiscitée par les Nivernais.

Je tiens à vous saluer, toutes et tous : organisateurs, bénévoles, sponsors, communes, sportifs, vous, qui collaborez à la réussite de cet évènement sportif, festif et convivial, devenu incontournable dans notre vie locale. Grâce à votre enthousiasme, votre implication, vos savoir-faire, vous contribuez, toutes et tous, à mettre en valeur les richesses naturelles et l'attractivité de la Nièvre, et je vous en remercie sincèrement.

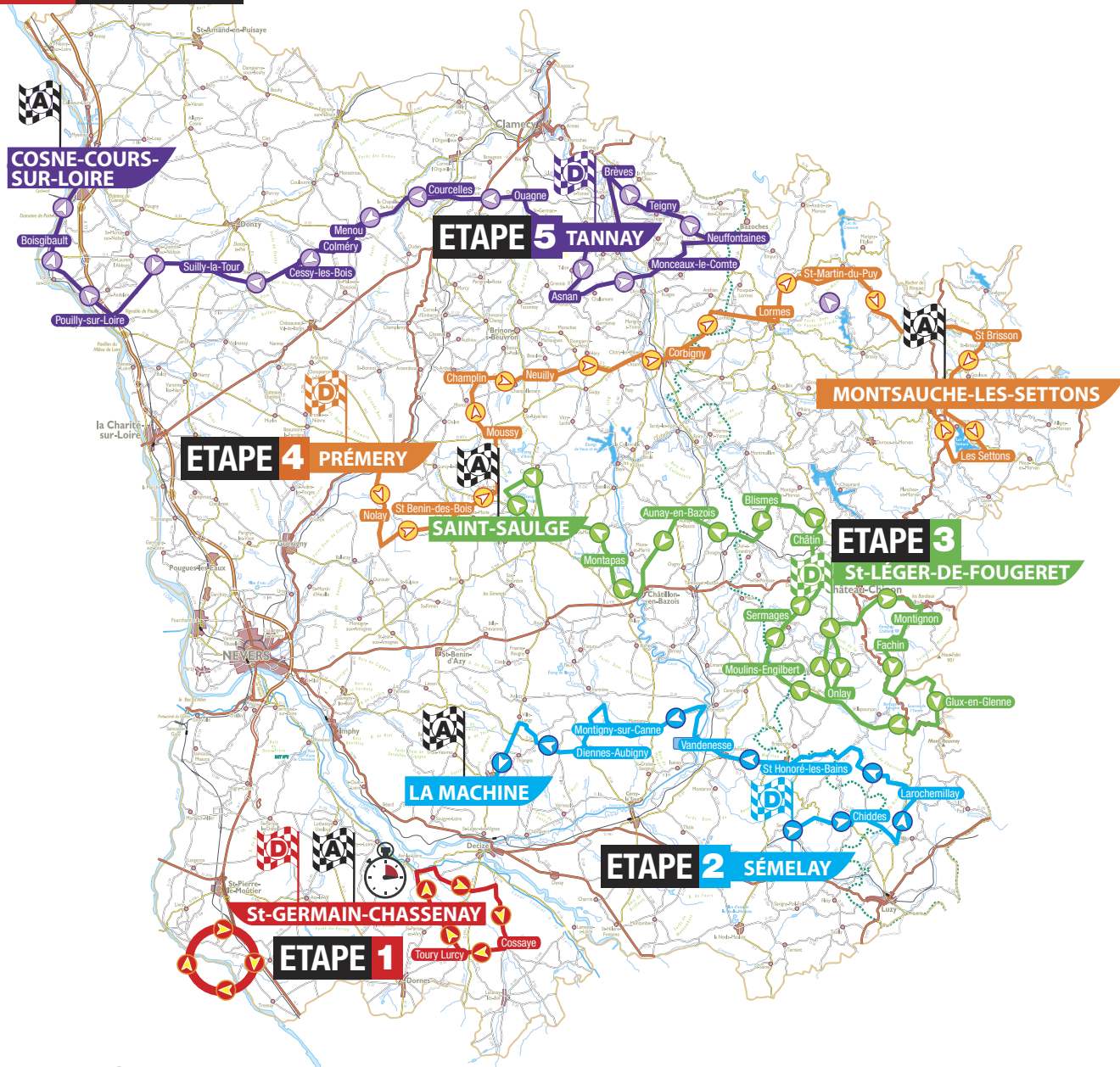
Je vous souhaite une bonne route, une belle course et d'agréables moments.

**Alain LASSUS**

*Président du Conseil départemental de la Nièvre*



# LES ETAPES



## ETAPE 1

JEUDI 21 JUIN 2018  
 Contre la montre par équipe  
**ST-GERMAIN-CHASSENAY > ST-GERMAIN-CHASSENAY**  
 29 kilomètres

## ETAPE 2

JEUDI 21 JUIN 2018  
**SÉMELAY > LA MACHINE**  
 97,6 kilomètres

## ETAPE 3

VENDREDI 22 JUIN 2018  
**ST-LÉGER-DE-FOUGERET > ST-SAULGE**  
 158,8 kilomètres

## ETAPE 4

SAMEDI 23 JUIN 2018  
**PRÉMERY > MONTSAUCHE-LES-SETTONS**  
 150,7 kilomètres

## ETAPE 5

DIMANCHE 24 JUIN 2018  
**TANNAY > COSNE-COURS-SUR-LOIRE**  
 155,6 kilomètres



### Légendes des cartes étapes

- Départ Fictif**    **Départ Réel**    **Sprint**    **Arrivée**    **1 PMG**    **2 PMG**    **3 PMG**    **58 Sprint KM 58**
- Déviation Dir. Sportifs**    **Parking directeurs Sportifs**    **Parking Officiels**    **Hôpital**    **Stade**    **Salle Polyvalente**
- Caravane Publicitaire**    **Parking Motards**    **Stationnement interdit**    **Zone limitée à 30 km/h**    **Mairie**    **FEEP Car-Podium Animation**
- Stands Partenaires**    **Espace V.I.P.**    **Espace VIP**    **REPAS**    **ACQUEIL**    **REPAS**



## LE 42<sup>ÈME</sup> TOUR NIVERNAIS MORVAN

A ÉTÉ RENDU POSSIBLE GRÂCE AU CONCOURS DE :

- La ville de **SAINT-GERMAIN-CHASSENAY**
- La ville de **SÉMELAY**
- La ville de **LA MACHINE**
- La communauté de communes du **SUD NIVERNAIS**
- La ville de **SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET**
- La ville de **SAINT-SAULGE**
- La ville de **PRÉMERY**
- La ville de **MONTSAUCHE-LES-SETTONS**
- La communauté de communes **MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS**
- La ville de **TANNAY**
- La ville de **COSNE-COURS-SUR-LOIRE**

### Les partenaires qui assurent le succès du **TOUR NIVERNAIS MORVAN**

- |                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| - Maillot de leader                 | <b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE</b>           |
| - Maillot du meilleur espoir        | <b>RENAULT - GROUPE SIMONNEAU</b>                   |
| - Maillot du classement par points  | <b>GROUPAMA et les Ets RIFFAULT</b>                 |
| - Maillot des grimpeurs             | <b>DORAS, EIFFAGE CONSTRUCTION et la SARL DELIN</b> |
| - Maillot des sprints               | <b>LE JOURNAL DU CENTRE et LE BOUCHON NIVERNAIS</b> |
| - Maillot de la performance         | <b>GROUPE CHARLOIS et LES BISCUITS SAINT-MICHEL</b> |
| - Sprint du Kilomètre 58            | <b>UNSA</b>   |
| - Classement de la meilleure équipe | <b>CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ</b>  |

### Nous apportent aussi leur concours :

- |   |   |
|---|---|
| - Les voitures officielles de la direction de course          | <b>RENAULT - GROUPE SIMONNEAU</b>   |
| - Les assurances des véhicules et du matériel                 | <b>GROUPAMA</b>   |
| - Les résultats informatiques et l'impression des classements | <b>COPIEFAX</b>   |
| - La couverture télévision                                    | <b>FRANCE 3 BOURGOGNE</b>   |
| - La couverture presse  | <b>LE JOURNAL DU CENTRE</b>   |
| - Le service médical  | <b>Docteur Sébastien MORTREUX et le SDIS 58</b>   |
| - La sécurité est assurée par                                 | <b>Un détachement de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière sous le commandement du Capitaine Franck BERNARD</b> |
- 
- **Les Brigades de Gendarmerie des communes traversées**
  - Le vin d'honneur aux arrivées d'étapes **Les municipalités**
  - Les gerbes aux arrivées **Les municipalités**

### Retrouvez le Tour Nivernais Morvan sur Internet

**<http://www.tournivernaismorvan.fr>**

Vous retrouverez sur le site : Les partenaires, les équipes, les étapes, la course en direct avec les photos, les articles de presse, les résultats et les éditions précédentes.

**Courriel : [tournivernaismorvan@laposte.net](mailto:tournivernaismorvan@laposte.net)**

**Président : Jean-François BERNARD : 06.08.56.88.10**

**Coordonateur : Raphaël DESCHAMPS : 06.79.84.21.13**



**Page Facebook : Comité d'Organisation TNM Elites et Junior**  
**<http://www.facebook.com/COTNM>**



**Page Twitter : @tnm\_co**  
**[https://twitter.com/tnm\\_co](https://twitter.com/tnm_co)**



**PERMANENCE**

**Mercredi 20 juin 2018**  
**Centre Gérard Philipe à Varennes-Vauzelles**  
 Portable : 06.79.84.21.13 ou 06.78.78.59.99



**Permanence : ouverture à 15h30, fermeture à 18h15**  
**Salle de réception du centre Gérard Philipe -**  
**coordonnées GPS N 47.01429 - E 3.14537**  
 - Accueil des équipes  
 - Remise des dossards coureurs et plaques de cadres  
 - Remise des plaques véhicules officiels, D.S.

Lors de la permanence, des transpondeurs seront confiés, par le CO TNM, aux équipes. Les directeurs sportifs s'engagent à restituer ces transpondeurs à l'issue de la dernière étape.  
**NB : Les transpondeurs non restitués seront facturés 50 euros pièce !**



**REUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS**

**Elle aura lieu impérativement à 18h30.**  
**NB :** Une seule réunion des Directeurs Sportifs aura lieu ce jour-là pour toute la durée de l'épreuve, sauf convocation du directeur de course ou du président du comité d'organisation, par communiqué.  
 L'ordre des voitures des directeurs sportifs, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort lors de cette réunion.



**Détail de l'hébergement :**  
 Se reporter à la fin de ce livre de route.



**VARENNES-VAUZELLES**

**A deux heures de Paris par la route comme par le rail, la troisième commune du département, avec 9.721 Vauzelliens, est un agréable mélange de dynamisme économique urbain et de tranquillité rurale.**



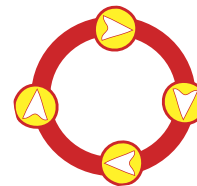
Autrefois, les habitants se concentraient autour du Bourg historique de Varennes et de son église du XII<sup>e</sup> siècle. Dans les années 20, la ville s'est développée autour des ateliers de la SNCF (autrefois Société Paris Lyon Méditerranéenne) et sa Cité Jardin, au lieu-dit Vauzelles. La Cité a été construite pour loger les employés des ateliers. A une époque où les entreprises étaient très paternalistes, les architectes ont dessiné 350 maisons mais aussi des écoles, des commerces et même une église. Ce quartier, qui a peu changé, constitue un élément important du patrimoine industriel. La ville s'est ensuite étendue entre 1950 et 1970, à partir de la Cité Jardin vers le Crot Cizeau et la rue Henri Choquet, puis au-delà du Boulevard Camille Dagonneau avec la construction des quartiers de Veninges et Florenville. Malgré son évolution Varennes-

Vauzelles a su garder sa qualité de vie, en maintenant un équilibre entre les zones pavillonnaires et les ensembles collectifs, en créant du lien grâce à une vie culturelle, associative et sportive très riche. C'est une ville de contrastes. La Cité Jardin qui date des années 20 /30 côtoie le centre aquatique L'îlot Corail, inauguré en 2003 ; les zones d'activités jouxtent les champs et la Forêt des Bertranges, avec ses nombreux sentiers et l'étang de Niffond ; le rythme urbain et le rythme rural se rassemblent dans une douce harmonie.

Retrouvez toutes les informations sur le site de la ville [www.ville-varennes-vauzelles.fr](http://www.ville-varennes-vauzelles.fr) et sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, Flickr et Youtube.

## SAINT-GERMAIN-CHASSENAY SAINT-GERMAIN-CHASSENAY

Contre la montre par équipe > 29 Kilomètres



### SAINT-GERMAIN-CHASSENAY



**COMMUNE** rurale située à 32 KM de NEVERS, 22KM de MOULINS sur ALLIER, 9 KM de DECIZE notre chef-lieu de canton et 24 KM de St-PIERRE-le-MOUTIER, qui avec l'autoroute A77 nous met à 2 h 45 de PARIS.

#### St GERMAIN en quelques chiffres :

Altitude 222 mètres, surface 2500 hectares qui comprend, 1664 hectares utilisés, 734 hectares en terre cultivées, 930 hectares en prairies.

Notre commune est traversée par trois rivières l'Acolin, l'Abron, la Dornette.

Elle fait partie de la communauté de commune sud nivernais « CCSN »

La population 350 habitants soit 14 habitants par Km<sup>2</sup>

Notre école a vu sa fermeture en 2015 nous sommes toujours en RPI avec COSSAYE et LAMENAY. Notre garderie est toujours active.

En 1996 construction d'un bâtiment et rachat de la licence par la commune pour permettre l'exploitation d'un multi-service.

#### Les associations :

- Le club de football adultes Union-Sportive-St Germinoise  
Création en 1985
- Le club de football jeunes enfants de 5 à 20 ans  
Etoile-Sud Nivernaise - Création en 2004
- Le club des Hortensias « Génération Mouvement »
- Les Anciens combattants
- Le Club de gym encadré par le centre social « les platanes »

#### Les maires successifs :

Capitaine BOSSY décédé au combat en 1940

Mr PRUGNAUD 2 mandats

Mr BERTOUX 3 mandats

Mr MARCEAU 4 mandats

Mr MANCION 1 mandat

Mr CASSIN 1 mandat et demi

Mr SCHWARZ en place depuis mars 2012

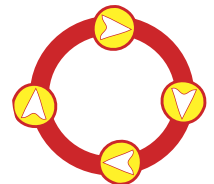




ville à ville	cours		1 <sup>ère</sup> équipe	dernière équipe
		<i>Rassemblement place de l'Eglise</i>		
	<b>0</b>	<b>Départ : D182 face à la salle des fêtes</b>	<b>10:30</b>	<b>11:45</b>
4,0	4,0	D116 droite	10:35	11:50
2,1	6,1	D273 droite	10:38	11:53
1,3	7,4	D273 droite	10:39	11:54
3,6	11,0	D978A droite	10:44	11:59
0,3	11,3	D273 gauche	10:45	12:00
3,2	14,5	D137 droite	10:49	12:04
4,0	18,5	Cossaye	10:54	12:09
0,6	19,1	D137 droite	10:55	12:10
0,5	19,6	D22 droite	10:56	12:11
3,3	22,9	Intersection D22/D979A tout droit	11:00	12:15
0,6	23,5	Toury Lurcy	11:01	12:16
0,3	23,8	D270 droite	11:01	12:16
4,4	28,2	Saint-Germain-Chassenay	11:07	12:22
0,1	28,3	Direction le Longriot gauche	11:07	12:22
0,3	28,6	D182 droite	11:08	12:23
<b>0,4</b>	<b>29,0</b>	<b>ARRIVÉE face à la mairie</b>	<b>11:08</b>	<b>12:23</b>

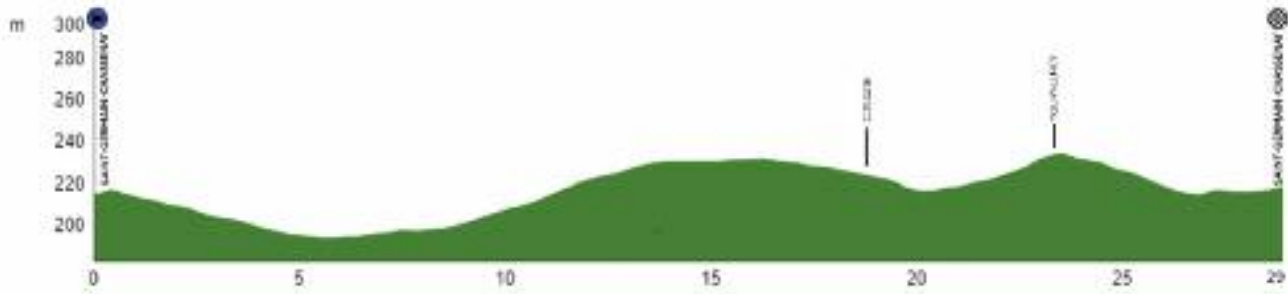


*Les équipes doivent se présenter 15 minutes avant le départ  
Départ toutes les cinq minutes  
horaire pour une moyenne de 45 kilomètres/heure*





## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL DES TROIS DERNIERS KILOMÈTRES



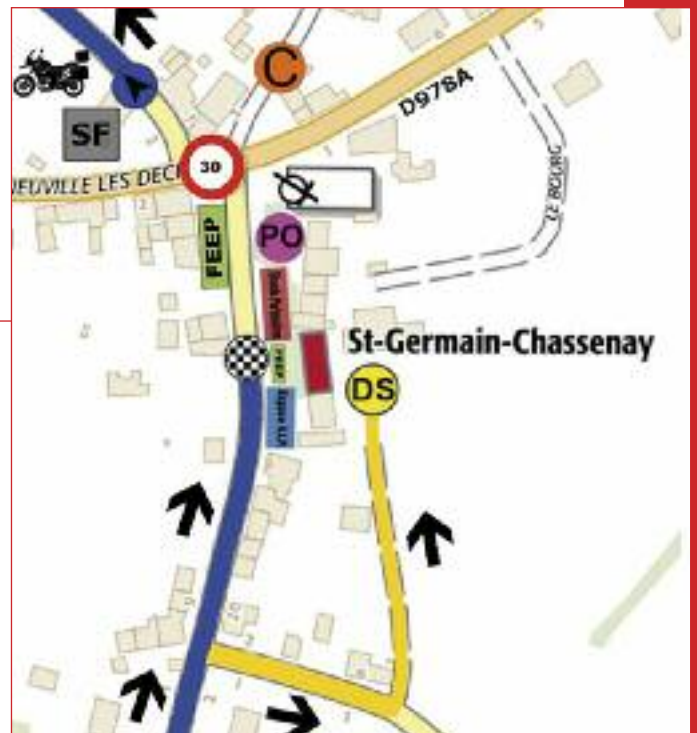
## DÉPART

- Rassemblement des officiels > D182 place de la mairie.
- Rassemblement caravane publicitaire, route de Saint Loup.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement des directeurs sportifs > parking arrière de la mairie.
- Coordonnées GPS : N 46.7756 - E 3.3929
- **Départ de la première équipe, sur la D 182, à 10h30, face à la salle des fêtes.**
- **Départ de la dernière équipe, sur la D 182, à 11h45, face à la salle des fêtes.**



## ARRIVÉE

- Déviation des directeurs sportifs, 60 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée.
- Stationnement des directeurs sportifs : Parking à l'arrière de la mairie.
- Stationnement des officiels Parking de la mairie.
- Stationnement caravane publicitaire Route de Saint Loup.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Parking de la salle des fêtes.
- **L'arrivée sera jugée sur la D 182, face à la mairie, au terme d'une ligne droite de 1100 mètres.**
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé face à l'église.
- Salle des classements : salle annexe de la mairie.
- Salle de presse : salle annexe de la mairie.



## SÉMELAY ———→ LA MACHINE

Étape en ligne de 97,6 kilomètres

## SÉMELAY



Sémelay, les premiers contreforts du Sud-Morvan.

**Sémelay se distingue par son relief accidenté, son cadre de verdure boisée et ses prairies où paissent paisiblement les Charolais si chers à la région, ses châteaux et, bien sûr son église classée « Site Clunisien ».**

Sémelay, avec une superficie de 3360 hectares, situé à 7 km de SAINT-HONORÉ-LES-BAINS et 16 km de LUZY, fait partie de la communauté de communes « Bazois Loire Morvan ». Blottie aux premiers contreforts du Morvan, Sémelay offre vers les Montarons un point de vue magnifique, le village se décompose en un bourg centre et trois hameaux dont celui du Vernay, aussi peuplé que le bourg.

Ses atouts touristiques : trois châteaux : La Bussière, Le Martray et le Plessis, des chambres d'hôtes de haute qualité dont celles dans l'ancien moulin de Montecot construit vers les années 1840 et qui a fonctionné jusqu'en 1961, une église du XIV<sup>e</sup> siècle classée site Clunisien : celle-ci est l'une des plus belles de Bourgogne et figure au guide international. Ce monument cache un trésor de décoration rarement atteint : plus de 100 motifs différents sculptés dans une pierre chaude et rugueuse. Une salle des fêtes pouvant accueillir 150 personnes. Une Agence Postale qui couvre la bibliothèque et plusieurs services de proximité pour donner de l'animation au bourg. Des entreprises : 17 exploitations agricoles, un maçon, un plâtrier-peintre, un restaurant-bar-tabac « Le Clos de la Bussière » de bonne réputation.

En discutant avec les habitants avoisinants, pétris de gentillesse, vous découvrirez un univers entre charme et pittoresque.

Début juillet la commune fête la St PIERRE, patronne de Sémelay, lors de laquelle jusqu'à ces dernières années s'organisait une course cycliste de renom. Ce circuit sera emprunté par le TNM 2018 et les jeunes coureurs rouleront sur les traces de célèbres cyclistes tels : Jean François BERNARD ; Miguel et Mariano MARTINEZ, les frères TRENAY et bien d'autres.

## LA MACHINE



**La commune tient son nom d'un lourd manège à chevaux appelé «la machine», qui permettait la remontée des mineurs, mais aussi la circulation du matériel et du minerai. Elle fut populaire pour ses mines de charbon, qui lui permirent jusqu'aux années 1970 d'être une commune très prometteuse en termes d'emplois. Elle fut un moteur économique pour la région. De 1869 à 1946, la houillère de La Machine, sous le contrôle de la Compagnie Schneider, jouit d'une grande prospérité et le développement de la ville s'accéléra. Au moment de la nationalisation, la ville compte plus de 6 000 habitants dont un quart est employé dans la mine. La plupart est logée dans des cités ouvrières construites par la Compagnie à proximité des puits.**

Au moment de la fermeture du dernier puits en 1974, de nombreux mineurs ont voulu garder la mémoire de leur métier en créant un lieu éducatif, pédagogique mais aussi captivant : le Musée de la Mine. Il a ouvert ses portes en 1983.

Aujourd'hui, la commune compte près de 3600 habitants. Très dynamique sur le plan culturel, sportif et associatif, son programme d'animations annuelles est conséquent. Des événements à renommée nationale s'y déroulent tels que le festival de la machine à rire par exemple.

Le site de l'étang Grénetier, récemment devenu Espace Paulette Lavergne, propose un lieu de villégiature de toutes sortes, entre farniente, parcours sportif et Guinguette. Le plan d'eau est l'attraction majeure de l'été. La tranquillité et le sable sont les principaux atouts de ce lieu de baignade sécurisé. En famille, entre ados, l'étang Grénetier est l'endroit idéal dans le Sud Nivernais pour une après-midi de détente et de farniente. Le site verdoyant, à proximité des anciens terrils des trois siècles d'exploitation minière, présente un cadre très agréable et très diversifié. A quelques encablures de là, en montant les quelques marches, l'univers du palais s'ouvre... En effet, on retrouve la Guinguette de l'étang. Elle propose buvette, restauration rapide, des spécialités de poissons ou repas de groupe dans une salle spécialement aménagée au bord de l'étang, à l'orée de la forêt.

<http://www.mairie-la-machine.fr>

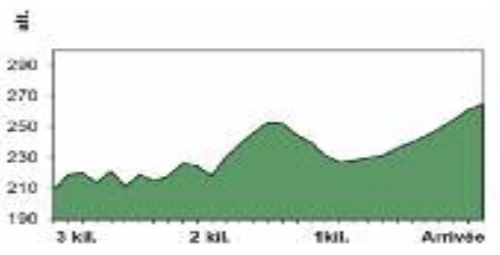




## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL DES TROIS DERNIERS KILOMÈTRES



- Départ fictif
- Départ réel
- Circuit à effectuer 2 fois
- Déviation des directeurs sportifs
- Arrivée



## DÉPART

- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Sémelay, à partir de 13h30.
- Rassemblement des officiels > Place de l'église.
- Rassemblement caravane publicitaire, derrière la salle des fêtes.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > cour de l'école.
- Rassemblement des directeurs sportifs > Rue du Biez.
- Coordonnées GPS : N 46.8497 - E 3.8502
- Sanitaires, salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 16h00, place de l'église.
- Rassemblement de départ > place de l'église, à 17h00.
- **Départ fictif > centre bourg, à 17h20 (distance du départ fictif = 4500 mètres).**
- **Départ réel, sur le D289, au panneau signal automatique, à 17h30.**

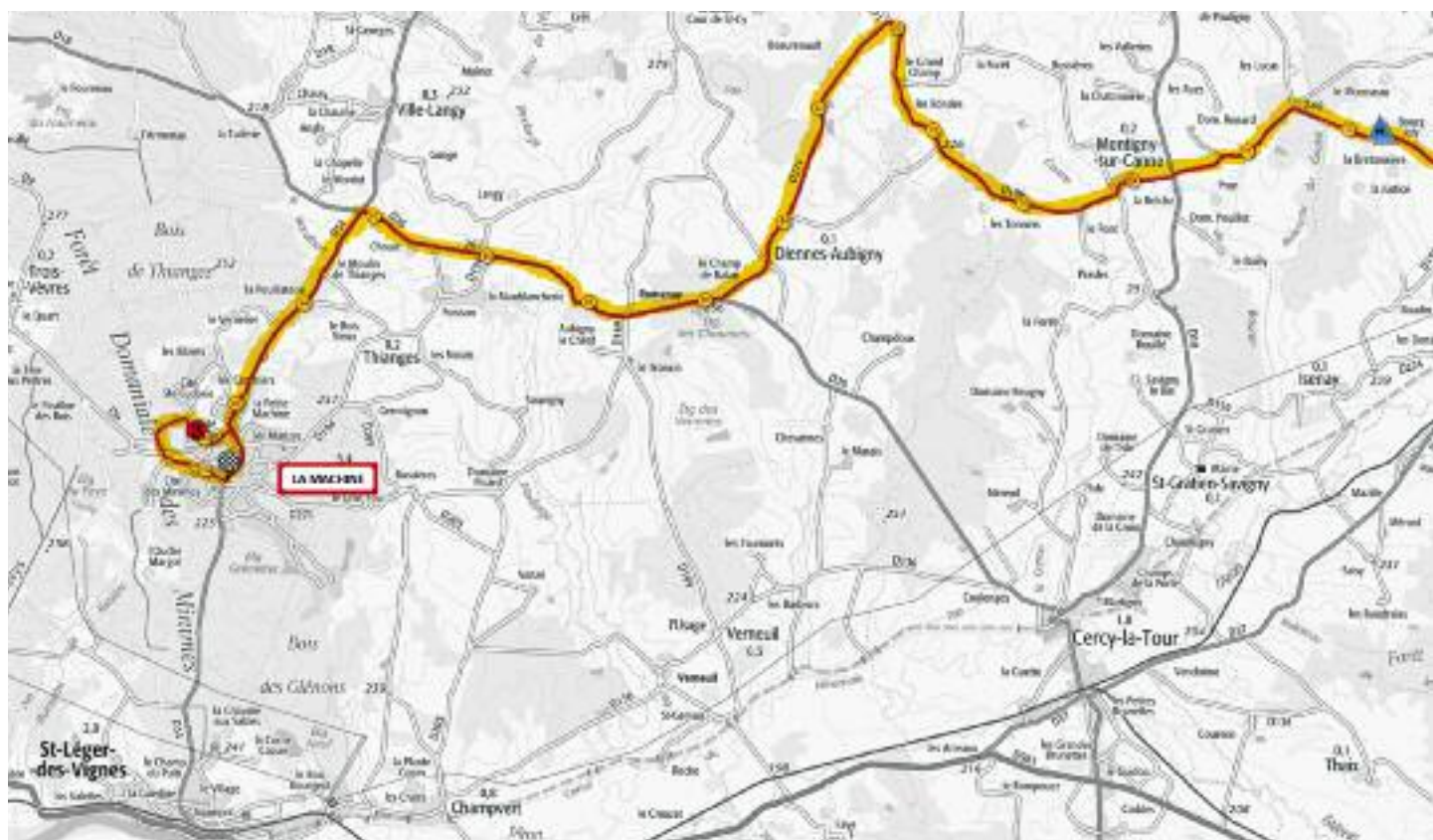


## ARRIVÉE

- **Circuit de 4,200 kilomètres à effectuer 2 fois.**
- Déviation des directeurs sportifs, 100 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée, avant le dernier passage sur la ligne d'arrivée.
- Itinéraire de la déviation : Rue Jean Jaurès.
- Stationnement des directeurs sportifs : Place des fusillés.
- Stationnement des officiels Place de la victoire.
- Stationnement caravane publicitaire dans la Cour du Musée de la mine.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils Place de la victoire.
- **L'arrivée sera jugée Avenue de la République, au terme d'une ligne droite de 300 mètres.**
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé dans la Cour du Musée de la mine.
- Salle des classements : local du hand-ball, dans la cour du Musée de la mine.
- Salle de presse : local du hand-ball, dans la cour du Musée de la mine.
- Contrôle médical : local ACL, place de la victoire.



ville à ville	coursus		caravane	course
		<b>Rassemblement : place de l'Eglise</b>		
		Départ fictif : face à l'Eglise	16:20	17:20
		C1 droite		
		direction le Martray droite		
		direction Crémat droite		
		D289 droite		
<b>4,5</b>	<b>0</b>	<b>Départ réel panneau signal automatique</b>	<b>17:00</b>	<b>17:30</b>
1,1	1,1	Sémelay		
0,3	1,4	D158 droite		
0,1	1,5	C1 droite		
2,8	4,3	D985 droite		
3,8	8,1	D124 gauche		
1,4	9,5	Chiddes		
4,6	14,1	D27 gauche		
3,2	17,3	C1 droite		
1,0	18,3	Larochemillay		
<b>0,5</b>	<b>18,8</b>	<b>PMG3 (L: 1,5 km) Direction Château-Chinon</b>	<b>17:26</b>	<b>17:56</b>
0,1	<b>18,9</b>	C1 gauche	17:27	17:57
0,3	19,2	D192 gauche	17:27	17:57
0,6	19,8	D507 droite	17:28	17:58
<b>6,8</b>	<b>26,6</b>	<b>Petit PMG1 (L: 3,7 km)</b>	<b>17:38</b>	<b>18:08</b>
		D27 gauche		
5,6	32,2	D192 droite	17:46	18:16
4,3	36,5	D227 tout droit	17:52	18:22
<b>3,0</b>	<b>39,5</b>	<b>Les Rompas PMG2 (L: 3km)</b>	<b>17:56</b>	<b>18:26</b>
1,1	40,6	D299 tout droit	17:58	18:28
8,0	48,6	Saint-Honoré-les-Bains	18:09	18:39
0,5	49,1	Rue de l'étang Honoré gauche	18:10	18:40
0,4	49,5	D985 droite avenue du Général d'Espuilles	18:10	18:40
<b>0,5</b>	<b>50,0</b>	<b>SPRINT face à la pizzeria Don Camillo</b>	<b>18:11</b>	<b>18:41</b>
0,1	50,1	avenue Eugène Collin gauche	18:11	18:41
		D106 avenue Jean Mermoz		
4,5	54,6	D3 tout droit	18:18	18:48





ville à ville	cours		caravane	course
0,4	55,0	Vandenesse	18:18	18:48
0,5	55,5	intersection D3/D37 tout droit	18:19	18:49
		D106		
3,7	59,2	les Jalluerds kilomètre 58	18:24	18:54
5,6	64,8	intersection D106/D10 tout droit	18:32	19:02
0,7	65,5	Montigny-sur-Canne	18:33	19:03
6,2	71,7	D271 gauche	18:42	19:12
4,5	76,2	Diennes-Aubigny	18:48	19:18
0,3	76,5	C201 droite	18:49	19:19
0,8	77,3	D26 droite	18:50	19:20
6,5	83,8	D34 gauche	18:59	19:29
3,5	87,3	La Machine	19:04	19:34
		<b>rue Clémence Bonde - Entrée du circuit</b>		
		avenue Machecourt		
		avenue de la République		
1,7	89,0	<b>ligne arrivée - 1<sup>er</sup> passage</b>	19:07	19:37
0,1	89,1	rue Paul Vaillant Couturier droite	19:07	19:37
1,3	90,4	chemin de l'étang neuf droite	19:09	19:39
0,6	91,0	rue Jean-Jacques Rousseau droite	19:10	19:40
0,7	91,7	<b>PMG3 (L: 0,7 km)</b>	19:11	19:41
		rue Jean Jaurès		
0,1	91,8	rue Pierre Curie gauche	19:11	19:41
0,5	92,3	rue clémence Bonde droite	19:11	19:41
		avenue Machecourt		
		avenue de la République		
1,0	93,3	<b>ligne arrivée - 2<sup>ème</sup> passage</b>	19:13	19:43
4,3	97,6	<b>ARRIVÉE FINALE - 3<sup>ème</sup> passage</b>	19:19	19:49

<b>PMG</b>				
	<b>PMG 3</b>	<b>Larochemillay</b>	<b>km : 18,8</b>	
	<b>PMG 1</b>	<b>Petiton</b>	<b>km : 26,6</b>	
	<b>PMG 2</b>	<b>Les Rompas</b>	<b>km : 39,5</b>	
	<b>PMG 3</b>	<b>La Machine</b>	<b>km : 91,7</b>	
<b>SPRINT</b>				
		<b>Saint-Honoré-les-Bains</b>	<b>km : 50</b>	
<b>KM 58</b>				
		<b>les Jalluerds</b>	<b>km : 59,2</b>	



## SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET — — —> SAINT-SAULGE

### Étape en ligne de 158,8 kilomètres

#### SAINT-LÉGER-DE-FOUGERET



Saint-Léger-de-Fougeret est située sur le canton de Château-Chinon (ville) à 9 km par la D 157 et 27 et possède plusieurs hameaux en limite de territoire avec Château-Chinon campagne (4.6 km). Elle est aussi proche de Moulins-Engilbert (11 km par la D164).

Le bourg culmine à 511 m d'altitude et un des plus hauts points se situe au « bois de Roche Cartance » à 657 m. La commune de Saint-Léger de Fougeret fait partie du Parc Naturel Régional du Morvan et de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Elle est classée zone montagne, ZNIEFF 2, ZRR et fait partie du périmètre Natura 2000. Au dernier recensement, la population s'élevait à 393 habitants répartis dans le bourg de Saint-Léger de Fougeret et dans les 19 hameaux que compte la commune.

La commune de Saint-Léger de Fougeret possède un certain dynamisme grâce à la présence de 5 associations sur son territoire :

- le comité des fêtes,
- les Amis du Léo Morvandiau,
- le Club des Aînés Ruraux (Génération Mouvement)
- l'association Blue Dance (apprentissage de la danse country)
- l'association pour la « Rénovation du Patrimoine Communal ».

Depuis plusieurs années, la commune organise la « fête de la pomme » en collaboration avec l'association du « Greffon » et des « Croqueurs de Pomme », le premier week-end de novembre, avec divers exposants présentant les produits du terroir. Elle connaît chaque année un vif succès et attire chaque fois plus de monde. Son activité économique principale se trouve être l'élevage de bovins et d'ovins mais ce n'est pas là la seule, elle possède également : Plusieurs exploitations forestières, La ferme équestre de « Traclin » qui comme son nom l'indique, propose des activités avec les équidés, Le Rucher de l'École qui produit un assortiment de produits à base de miel, Le Potager Sucré qui fait surtout des confitures, Depuis 2017 un vendeur de produit d'amorce pour la pêche et plus particulièrement pour la pêche sur notre bel étang de la Fougeret, Et pour finir, un large choix d'hébergement grâce à plusieurs Gîtes et un camping 4 étoiles (Le camping de la fougeraie). La commune participe chaque année au concours des « Villes et Villages Fleuris » et par ce biais a obtenu « Une Fleur ».

Le Cyclisme est apparu dans la commune avec l'arrivée à la tête du village en 1977 de René DENIZE, ancien coureur cycliste et est depuis devenu un incontournable des animations communales. Parmi les anciens vainqueurs des courses organisées dans la commune, on peut citer « Jeff » qui se charge aujourd'hui d'organiser le TNM mais aussi son frère Pascal.

Dans ce même esprit sportif, St-Léger de Fougeret, soutient différentes actions : L'association des « Amis du Léo Morvandiau », organise chaque année de nombreuses marches dont une cette année au profit de « France Vascularité », à l'initiative de GROUPAMA qui s'est déroulé le dimanche 3 juin, La Randonnée VTT de « Morvan Oxygène », programmée le dimanche 3 juin, dans les sentiers de la commune. Et aussi, chaque année, avec les propriétaires du camping, la grande course du Camping de la Fougeraie qui réunit plusieurs catégories de coureurs.



Pour cette journée et en souvenir de cette personnalité, la municipalité souhaite dédier ce Départ à René DENIZE.

#### SAINT-SAULGE



**SAINT SAULGE « Village du Futur »**

Le massif de SAINT SAULGE, Cœur du Nivernais, est formé par un îlot granitique séparé du Morvan par la plaine du Bazois, entouré de forêts et de larges étangs très pittoresques. Village de 900 habitants riche en patrimoine et tourisme, offrant à qui voudra les découvrir : environ 350 kms de circuits balisés pour randonnées pédestres, VTT, randonnées équestres, mais aussi avec son site de l'Étang du Merle, base de loisirs pour baignade, pêche, camping avec piscine, pédalos sans oublier son feu d'artifice aquatique rassemblant chaque année 5000 personnes.

**Au cœur du village :** tous commerces, école, collège, lycée Iperma, médecins, infirmières, kiné, pharmacien et très prochainement réouverture de l'Hôtel restaurant « Les Légendes »

Parcours audio guidé disponible à l'Office de Tourisme, pour la petite histoire locale de nos fameuses légendes et qui permet aussi de découvrir l'histoire ancrée dans les vieux bâtiments ainsi que l'Eglise classée monument historique par ses vitraux et son architecture.

**Village sportif :** Clubs de football, tennis, moto, vtt, vélo, etc...

Deux championnats de France de cyclisme sur route ont eu lieu à Saint-Saulge, ainsi que deux passages du Tour de France et bien évidemment nombreux passages du Tour Nivernais Morvan dont un départ du TNM Élite en 2011 et l'arrivée du TNM Juniors en 2015.

Deux courses annuelles organisées par le Club Animation Vélocipédique présidé par Jean-Michel QUERE, habitant du village.

La Municipalité est résolument tournée vers l'avenir avec son projet en cours « Village du Futur » qui cherche à rendre attrayant le cœur de notre petite cité !

**Info :**

[www.saint-saulge.fr/animation-velocipedique-saint-saulgoise](http://www.saint-saulge.fr/animation-velocipedique-saint-saulgoise)

[www.saint-saulge.fr](http://www.saint-saulge.fr)

[www.tourisme-saint-saulge.info](http://www.tourisme-saint-saulge.info)



## PROFIL DE L'ÉTAPE



## PROFIL DES TROIS DERNIERS KILOMÈTRES



- Départ fictif
- Départ réel
- Circuit à effectuer 1 fois
- Déviation des directeurs sportifs
- Arrivée



## DÉPART

- Déjeuner des suiveurs > salle des fêtes de Saint-léger-de-Fougeret, à partir de 10h30.
- Rassemblement des officiels > parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement caravane publicitaire > parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement des motards de l'EDSR et des motards civils > parking de la salle des fêtes.
- Rassemblement des directeurs sportifs > place de la mairie
- Coordonnées GPS : N 47.0220 - E 3.9014
- Sanitaires, salle des fêtes.
- Signature des feuilles d'émargements, sur le car podium animation, à partir de 12h30, Place de la mairie.
- Rassemblement de départ > place de la mairie, à 13h00.
- **Départ fictif > place de la mairie, à 13h20 (distance du départ fictif = 2500 mètres).**
- **Départ réel, sur la D 157, face au camping, à 13h30.**



## ARRIVÉE

- **Circuit de 6,500 kilomètres à effectuer 1 fois.**
- Déviation des directeurs sportifs, 170 mètres, à droite, avant la ligne d'arrivée :
  - > Rue du commerce
  - > Rue du champ de foire
- Stationnement des directeurs sportifs : parking du champ seigneur.
- Stationnement des officiels place du petit champ de foire.
- Stationnement caravane publicitaire parking du petit champ de foire.
- Stationnement des motards de l'EDSR et des motards civils cour de l'école primaire.
- **L'arrivée sera jugée Rue du champ de foire, au terme d'une ligne droite de 70 mètres.**
- Cérémonie protocolaire d'arrivée, sur le car podium d'animation situé place de l'hôtel de ville.
- Salle des classements à la mairie.
- Salle de presse à la mairie.
- Contrôle médical : bureau des adjoints, à la mairie.



# ETAPE 3

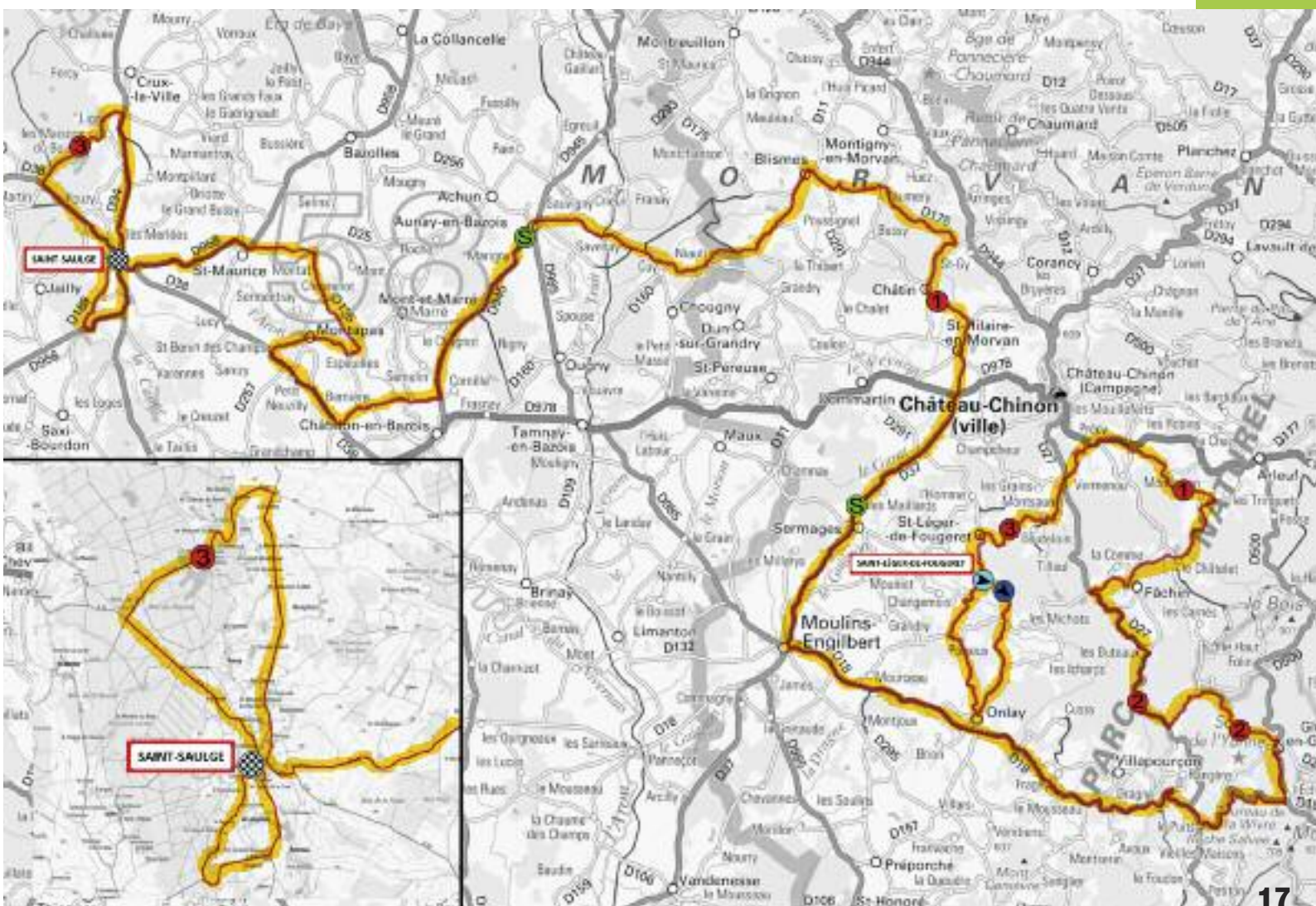
## VENDREDI 22 JUIN

ville à ville	coursus		caravane	course
		<b>Rassemblement : centre du village</b>	<b>12:50</b>	<b>13:20</b>
		Départ fictif : face à l'Eglise D157		
		D157 gauche		
<b>2,5</b>	<b>0</b>	<b>Départ réel : camping de la Fougeraie</b>	<b>13:00</b>	<b>13:30</b>
5,3	5,3	Onlay	13:07	13:37
0,3	5,6	C3 droite	13:08	13:38
0,1	5,7	CC6 droite	13:08	13:38
3,1	8,8	V2 gauche	13:13	13:43
0,5	9,3	C2 droite	13:13	13:43
2,9	12,2	D157 gauche	13:18	13:48
1,3	13,5	Saint-Léger-de-Fougeret	13:20	13:50
<b>0,7</b>	<b>14,2</b>	<b>PMG3 (L : 3,2 km)</b>	<b>13:21</b>	<b>13:51</b>
5,0	19,2	D27 gauche	13:28	13:58
		D157 droite		
1,9	21,1	D978 droite	13:31	14:01
1,3	22,4	D197 droite	13:33	14:03
0,1	22,5	C4 gauche	13:33	14:03
<b>3,0</b>	<b>25,5</b>	<b>Montignon PMG1 (L : 3 km)</b>	<b>13:38</b>	<b>14:08</b>
1,1	26,6	D177 droite	13:39	14:09
7,0	33,6	D27 gauche	13:50	14:20
2,9	36,5	les Buteaux	13:54	14:24
<b>2,9</b>	<b>39,4</b>	<b>La Gravelle PMG2 (L : 9 km)</b>	<b>13:59</b>	<b>14:29</b>
1,5	40,9	D197 gauche	14:01	14:31
1,7	42,6	D300 droite	14:03	14:33
<b>2,7</b>	<b>45,3</b>	<b>le Port des Lamberts PMG2 (L : 2,7 Km)</b>	<b>14:07</b>	<b>14:37</b>
1,1	46,4	D300 droite	14:09	14:39
0,1	46,5	Glux-en-Glenne	14:09	14:39
2,5	49,0	D18 droite	14:13	14:43
4,2	53,2	le Puits	14:19	14:49
11,5	64,7	Onlay	14:37	15:07
<b>0,2</b>	<b>64,9</b>	<b>Kilomètre 58</b>	<b>14:37</b>	<b>15:07</b>
6,9	71,8	Moulins-Engilbert	14:47	15:17
0,4	72,2	D37 droite	14:48	15:18
4,6	76,8	Sermages	14:55	15:25
<b>0,2</b>	<b>77,0</b>	<b>SPRINT</b>	<b>14:55</b>	<b>15:25</b>
6,2	83,2	D978 droite	15:04	15:34
0,1	83,3	C1 gauche	15:04	15:34
1,0	84,3	D25 gauche	15:06	15:36
0,1	84,4	Saint-Hilaire-en-Morvan	15:06	15:36
0,3	84,7	D230 droite	15:07	15:37
1,3	86,0	C1 gauche	15:09	15:39
1,8	87,8	Châtin	15:11	15:41
<b>0,4</b>	<b>88,2</b>	<b>PMG1 (L : 2,2 ,km)</b>	<b>15:12</b>	<b>15:42</b>
2,1	90,3	D175 gauche	15:15	15:45
6,6	96,9	Blismes	15:25	15:55
0,1	97,0	D11 gauche	15:25	15:55
3,5	100,5	D160 droite	15:30	16:00
2,0	102,5	D25 droite	15:33	16:03
<b>4,1</b>	<b>106,6</b>	<b>passage à niveau</b>	<b>15:39</b>	<b>16:09</b>
2,0	108,6	Aunay-en-Bazois	15:42	16:12
0,4	109,0	D945 gauche	15:43	16:13
<b>0,6</b>	<b>109,6</b>	<b>SPRINT</b>	<b>15:44</b>	<b>16:14</b>
6,8	116,4	D135 droite	15:54	16:24
2,9	119,3	D112 gauche	15:58	16:28
1,0	120,3	D38 droite	16:00	16:30
3,7	124,0	D259 droite	16:06	16:36
0,6	124,6	Montapas	16:06	16:36
2,5	127,1	D135 gauche	16:10	16:40
4,2	131,3	D25 gauche	16:16	16:46
2,1	133,4	Saint-Maurice	16:20	16:50
0,2	133,6	D958 gauche	16:20	16:50
4,6	138,2	Saint-Saulge	16:27	16:57
		faubourg de châtilion		
		rue du cimetière droite		
1,2	139,4	D34 droite	16:29	16:59
4,6	144,0	D181 gauche	16:36	17:06



ville à ville	coursus		caravane	course
<b>2,3</b>	<b>146,3</b>	<b>Les Maisons du Bois PMG3 (L : 2,3 km)</b>	<b>16:39</b>	<b>17:09</b>
2,0	148,3	D38 gauche	16:42	17:12
3,1	151,4	Saint-Saulge faubourg de Prémery rue du commerce tout droit	16:47	17:17
<b>0,7</b>	<b>152,1</b>	<b>place de l'hôtel de ville - « Entrée du circuit »</b> rue du petit champ de foire droite	<b>16:48</b>	<b>17:18</b>
<b>0,2</b>	<b>152,3</b>	<b>ligne arrivée 1<sup>er</sup> passage SPRINT</b>	<b>16:48</b>	<b>17:18</b>
0,1	152,4	rue du faubourg de Nevers Gauche	16:48	17:18
0,2	152,6	D188 gauche	16:48	17:18
2,4	155,0	D958 gauche	16:52	17:22
1,5	156,5	D958 gauche	16:54	17:24
1,3	157,8	Saint-Saulge faubourg de Decize tout droit place de l'hôtel de ville gauche rue du petit champ de foire droite	16:56	17:26
<b>1,0</b>	<b>158,8</b>	<b>ARRIVEE FINALE</b>	<b>16:58</b>	<b>17:28</b>

<b>PMG</b>	<b>PMG 3</b>	<b>sortie de Saint-Léger-de-Fougere</b>	<b>Km : 14,2</b>
	<b>PMG 1</b>	<b>Montignon</b>	<b>km : 25,5</b>
	<b>PMG 2</b>	<b>la Gravelle</b>	<b>km : 39,4</b>
	<b>PMG 2</b>	<b>le Port des Lamberts</b>	<b>Km : 45,3</b>
	<b>PMG 1</b>	<b>Châtin</b>	<b>Km : 88,2</b>
	<b>PMG 3</b>	<b>Les Maisons du Bois</b>	<b>Km : 146,3</b>
<b>SPRINT</b>		<b>Sermages</b>	<b>km : 77</b>
		<b>Aunay-en-Bazois</b>	<b>km : 109,6</b>
		<b>Saint-Saulge</b>	<b>km : 152,3</b>
<b>KM 58</b>		<b>Onlay</b>	<b>km : 64,9</b>



# ETAPE

# 4

SAMEDI 23 JUIN

PRÉMERY



MONTSAUCHE-LES-SETTONS

Étape en ligne de 150,7 kilomètres

PRÉMERY



**PRÉMERY** ville fleurie (\*\*\*) de 2048 habitants est traversée par la Nièvre. Historiquement la ville était le fief des évêques de Nevers dont on peut admirer le château du XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup>. La Collégiale St Marcel, récemment restaurée date du XIII<sup>ème</sup> siècle. L'histoire récente de PRÉMERY a été marquée par son activité industrielle jusqu'en 2002 où toute la ville s'organisait autour de cette activité de carbonisation et distillation du bois.

PRÉMERY possède un vaste terrain de Camping à proximité d'un agréable plan d'eau où l'on peut se baigner et pêcher. Des chalets parfaitement intégrés au paysage sont très appréciés des amateurs de nature et de calme. Plusieurs sentiers de randonnées permettent de découvrir les environs. Le sentier de l'Osmonde Royale parcourt la magnifique tourbière, au cœur de la forêt de PRÉMERY ; Depuis 2004, le Musée du Grés Ancien expose une collection unique de grés artistiques (école Carriès) ou utilitaires.



Aujourd'hui PRÉMERY vous accueille à travers ses rues fleuries où vous pourrez découvrir son patrimoine historique, ses diverses activités commerciales mais aussi artistiques.

MONTSAUCHE-LES-SETTONS



Véritable atout du territoire Morvan Sommets et Grands Lacs, le lac des Settons s'impose parmi les sites emblématiques incontournables, au même titre que Bibracte ou Bazoches.

Fort de sa place centrale en Morvan et d'une offre d'activités importante (loisirs nautiques, randonnée de tous types, et visites culturelles), le lac des Settons s'impose comme le lieu idéal pour les premiers pas d'une aventure nature. Une véritable invitation à découvrir un territoire à la richesse paysagère préservée, des rivières aux lacs, en passant par les monts et vallons sublimes par le bocage.

En 2018, le lac des Settons et ses 4 communes environnantes : Montsauche-les-Settons, Moux-en-Morvan, Planchez et Gien-sur-Cure, fêteront leurs 160 ans. Une année importante pendant laquelle de nombreuses actions vont être menées : TNM, journée des sports nature, triathlon, mais aussi le lancement du contrat de station et la valorisation paysagère de la baie des Ragondins jusqu'à la rive gauche du barrage. Le Parc aval du barrage devrait pouvoir ouvrir au public dès la saison prochaine, ce qui permettra une jolie balade en famille pour ceux qui souhaitent découvrir cet espace et ses ouvrages, ou qui n'auraient pas le temps de réaliser un tour de lac (15km) très agréable par le passage de plusieurs passerelles et sa richesse en faune et en flore.

Rendez-vous sur [www.morvansommetsgrandslacs.com](http://www.morvansommetsgrandslacs.com) pour en découvrir plus !



© JDC - Christophe MASSON





# ETAPE 4 SAMEDI 23 JUIN

ville à ville	coursus		caravane	course
		<b>Rassemblement : place du champ de foire</b>	<b>12:50</b>	<b>13:20</b>
		départ fictif : avenue de la gare		
		rue de la gare droite		
		rue des ponts de Nevers tout droit		
		rond point des Marriaux D977 1ère sortie droite		
		rond point Kastellaun 1ère sortie droite		
		rue des ponts de Varzy		
		grande rue		
		rue de Lurcy gauche		
		avenue de la gare droite		
		rue de la gare droite		
		D148 gauche rue Auguste Lambiotte		
		<b>passage à niveau</b>		
<b>3,7</b>	<b>0</b>	<b>Départ réel : panneau signal automatique</b>	<b>13:00</b>	<b>13:30</b>
5,1	5,1	Nolay	13:07	13:37
0,3	5,4	D107 gauche	13:08	13:38
0,2	5,6	C15 droite	13:08	13:38
1,9	7,5	Pruneveaux	13:11	13:41
1,5	9,0	D181 gauche	13:13	13:43
<b>6,0</b>	<b>15,0</b>	<b>Martangy PMG3 (L : 4 km)</b>	<b>13:22</b>	<b>13:52</b>
3,3	18,3	D9 gauche	13:27	13:57
0,1	18,4	D181 droite	13:27	13:57
0,1	18,5	Saint-Benin-des-Bois	13:27	13:57
6,6	25,1	D38 gauche	13:37	14:07
0,9	26,0	D145 droite	13:39	14:09
7,4	33,4	D977 bis droite	13:50	14:20
0,2	33,6	Moussy	13:50	14:20
<b>0,2</b>	<b>33,8</b>	<b>SPRINT (entrée)</b>	<b>13:50</b>	<b>14:20</b>
0,1	33,9	D145 gauche	13:50	14:20
3,6	37,5	D129 droite	13:56	14:26
2,7	40,2	champlin	14:00	14:30
0,2	40,4	D140 droite	14:00	14:30
3,3	43,7	Champallement	14:05	14:35
0,2	43,9	D146 gauche	14:05	14:35
1,2	45,1	Neuilly	14:07	14:37
0,2	45,3	intersection D146/D34 tout droit	14:07	14:37
3,0	48,3	D274 gauche	14:12	14:42
3,5	51,8	D5 droite	14:17	14:47
3,3	55,1	D977 bis gauche	14:22	14:52
1,9	57,0	Chaumot	14:25	14:55
<b>0,8</b>	<b>57,8</b>	<b>kilomètre 58 - (port de plaisance)</b>	<b>14:26</b>	<b>14:56</b>
0,6	58,4	Chitry-les-Mines	14:27	14:57
1,9	60,3	Corbigny	14:30	15:00
<b>0,5</b>	<b>60,8</b>	<b>passage à niveau</b>	<b>14:31</b>	<b>15:01</b>
0,1	60,9	rond point 1ère sortie	14:31	15:01
		avenue du 8 mai		
		avenue du champ de foire gauche		
		rue des Tèpins gauche		
		place de l'Eglise		
		rue du Saulet droite		
		D958 route de Vezelay tout droit		
9,6	70,5	D6 droite	14:45	15:15
4,3	74,8	la Vallée	14:52	15:22
2,0	76,8	Lormes	14:55	15:25
<b>0,8</b>	<b>77,6</b>	<b>PMG2 (L : 4,2 km) face au N° 10</b>	<b>14:56</b>	<b>15:26</b>
0,1	77,7	D944 gauche faubourg d'Avallon	14:56	15:26
6,6	84,3	D128 droite	15:06	15:36
0,1	84,4	Saint-Martin-du-Puy	15:06	15:36
5,6	90,0	Chaloux	15:15	15:45
0,5	90,5	D286 droite	15:15	15:45
3,6	94,1	D210 droite Mazinien	15:21	15:51
<b>3,0</b>	<b>97,1</b>	<b>PMG1 (L : 6,6 km)</b>	<b>15:25</b>	<b>15:55</b>
0,5	97,6	D286 gauche	15:26	15:56
5,2	102,8	D6 gauche	15:34	16:04
1,0	103,8	Dun-les-Places	15:35	16:05





ville à ville	coursus		caravane	course
<b>1,2</b>	<b>105,0</b>	<b>SPRINT (face à l'Eglise)</b>	<b>15:37</b>	<b>16:07</b>
0,3	105,3	D6 gauche	15:37	16:07
2,0	107,3	D6 droite	15:40	16:10
0,5	107,8	route forestière de Breuil Chenue gauche	15:41	16:11
<b>1,8</b>	<b>109,6</b>	<b>PMG1 (L : 1,7 km)</b>	<b>15:44</b>	<b>16:14</b>
2,0	111,6	D6 gauche	15:47	16:17
2,6	114,2	direction maison du parc droite	15:51	16:21
0,5	114,7	D20 gauche	15:52	16:22
0,3	115,0	Saint-Brisson	15:52	16:22
1,9	116,9	D977 bis droite	15:55	16:25
10,6	127,5	Montsauche-les-Settons	16:11	16:41
0,8	128,3	D37 gauche	16:12	16:42
0,5	128,8	D193 gauche rond point 2ème sortie	16:13	16:43
3,1	131,9	D193 gauche - « Entrée du circuit »	16:17	16:47
0,2	132,1	Les Settons	16:18	16:48
<b>1,9</b>	<b>134,0</b>	<b>La Faye SPRINT</b>	<b>16:21</b>	<b>16:51</b>
1,8	135,8	le Cernay	16:23	16:53
1,7	137,5	D501 droite	16:26	16:56
4,2	141,7	D290 droite	16:32	17:02
0,2	141,9	C4 droite	16:32	17:02
2,9	144,8	D520 droite	16:37	17:07
1,4	146,2	D520A gauche	16:39	17:09
0,9	147,1	D193 droite	16:40	17:10
0,2	147,3	les Settons	16:40	17:10
3,0	150,3	entrée base nautique la Pagode d'or droite	16:45	17:15
0,4	150,7	<b>ARRIVÉE</b>	<b>16:46</b>	<b>17:16</b>

<b>PMG</b>	<b>PMG 3</b>	<b>Martangy</b>	<b>km : 15</b>
	<b>PMG 2</b>	<b>Lormes</b>	<b>km : 77,6</b>
	<b>PMG 1</b>	<b>Mazinien</b>	<b>km : 97,1</b>
	<b>PMG 1</b>	<b>forêt de Breuil Chenue</b>	<b>km : 109,6</b>
<b>SPRINT</b>			
		<b>Moussy</b>	<b>km : 33,8</b>
		<b>Dun les Places</b>	<b>km : 105</b>
		<b>La Faye</b>	<b>km : 134</b>
<b>KM 58</b>			
		<b>Chaumot port de plaisance</b>	<b>km : 57,8</b>



TANNAY

COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Étape en ligne de 155,6 kilomètres

## TANNAY



**PATRIMOINE HISTORIQUE TANNAY, chef lieu de canton, est une commune perchée à 235 m, implantée sur un coteau à flanc de colline, dominant la vallée de l'Yonne.**  
TANHAIS – TANNAL – TANNAY, telles sont les diffé-

rentes orthographes rencontrées sur les manuscrits concernant cette petite bourgade. Le « TAN » ou écorce de chêne servait au tannage des peaux choisies pour la fabrication des cuirs. Les bois de la commune, riches en chênes, par suite en « TAN » étaient sectionnés en petites surfaces désignées « hais », ce qui avait donné l'appellation et l'orthographe « TAN-HAIS », par la suite « TANNAL », puis plus tard « TANNAY ». Mentionnons qu'autrefois TANNAY possédait une industrie très florissante de tannerie, disparue aujourd'hui. La « Rue des Tanneries » et le village de Tanneau restent les témoins de cette époque prospère. TANNAY, commune riche 611 habitants répartie entre le bourg et ses 2 hameaux, et essentiellement agricole (polyculture et élevage), s'étend sur une superficie de 1485 ha répartie en terres, prés, bois et vignes. Si le phylloxéra détruisit le vignoble dans sa majorité, le vin de TANNAY, cépage Melon et Chardonnay, Pinot noir et Gamay, connaît aujourd'hui un nouvel essor. Des vignes ont été replantées ces dernières années sur les coteaux situés entre Tannay, Amazy, Asnois, et couvrent aujourd'hui une trentaine d'hectares. L'une des particularités architecturale de notre village a été de conserver de nombreuses tours, environ une quinzaine, qui dominent les toits. Aujourd'hui, TANNAY est jumelé avec un village viticole de la vallée de la Moselle : Norheim-am-Nahe. Ce village est très paisible, entouré de vignes et plein de vie.

**Lieux et monuments**

**L'Hôtel de Ville :** Construit en 1832, il comprenait une salle de réunion et une salle de Justice de Paix. En 1840, on lui ajouta un étage et 2 pavillons. Le bel escalier monumental avec rampe de fer forgé fut supprimé pour permettre de doubler la surface de la halle aux grains. Les ornements du fronton furent exécutés par Boisseau, sculpteur à Varzy.

**La collégiale Saint Léger :** Au XIème, peut-être même au IXème, TANNAY possédait déjà son église qui ne se situait pas à l'emplacement que nous lui connaissons aujourd'hui. Celle-ci se trouvait près de la place de la mairie là où les caves font penser à une crypte. Érigée en paroisse en 1130, elle appartenait au Chapitre de Nevers. Les « Chapelains » demandèrent à l'évêque l'autorisation de transformer cette paroisse en Collégiale, et de se constituer avec plusieurs clercs de la ville, en un Chapitre de Chanoines auquel ils apporteraient leurs biens. La charte de fondation de la Collégiale de Tannay fut signée par l'évêque Gauthier en juillet 1201. Le Chapitre devait durer jusqu'en 1791, c'est-à-dire 590 ans.

Les Chanoines firent ériger une nouvelle église au cours du XIIIème siècle. Elle fut consacrée et placée sous le patronage de Saint-Léger, évêque d'Autun au VIIème siècle, le 26 avril 1313. Cette collégiale est classée monument historique en 1840, comprend un cœur gothique ancien du XIIIème siècle, et une nef gothique flamboyant du XVème siècle.

**La Maison des Chanoines :** cette vieille bâtisse date au moins de la Renaissance, probablement édifiée et remaniée lors de la construction ou de la restauration des remparts de Tannay, décidée sous François 1er pour la protection des habitants. Il y avait peut-être

déjà une protection dès le Moyen-Age et la Guerre de Cent ans vu le style des tours qui existent encore à Tannay.

Construction de pierre de taille pour la façade et le porche, avec au premier étage les vestiges de fenêtres à meneaux et un banc de pierre dans l'angle de la fenêtre, ainsi qu'un haut escalier de pierre dans la tour au colombier.

La cheminée du rez-de-chaussée est de construction récente, en remplacement d'une grosse cheminée ancienne détruite pour installer une forge de maréchalerie. Au premier étage, une belle cheminée sculptée, est classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Cette demeure devenue bien national en 1789 passa de main en main jusqu'en 1958. Un artisan serrurier qui y travaillait abandonna et à la mort du propriétaire, elle fut achetée par 7 amis qui décidèrent de former, avec d'autres bienfaiteurs, une association dite du « Collège des Chanoines de Tannay ». Grâce aux prodigieux talents d'architecte et au remarquable goût de monsieur Emile Berthelot, fondateur de ce nouveau collège, cette belle maison a retrouvé une partie de son lustre. Ce collège fête la Saint-Vincent, le patron des vignerons, et font le serment de promouvoir le vin blanc de Tannay, qui pendant des siècles, fit la richesse de la Bourgade de Tannay. Et si l'escalier tourne à droite pour descendre à la cave, où chaque chanoine a rangé ses meilleures bouteilles dans un casier cadenassé, l'escalier tourne à gauche pour monter ce qui est rare.

## COSNE-COURS-SUR-LOIRE



**Cosne-Cours-sur-Loire compte 12 000 habitants et est baignée par la Loire et le Nohain. L'établissement de la ville date de la préhistoire, la commune actuelle résulte de la fusion au 1er janvier 1973 de Cosne-sur-Loire et de Cours.**

Située sur l'axe Paris-Lyon et les routes stratégiques nord-ouest, Cosne a connu les contrecoups des grands affrontements de l'histoire de France comme la guerre de cent Ans et les luttes des Armagnac et des Bourguignons. Cosne-sur-Loire a subi les guerres de religion et les troubles de la Fronde. Entre Louis XIV et la Révolution, Cosne connaît une période de prospérité (agriculture, fabrique de faïence, manufacture des Forges de la Chaussade). En 1839, le 1er pont sur la Loire est construit et en 1860, c'est l'arrivée du chemin de fer. Actuellement, le marché, organisé le mercredi et le dimanche matin, anime le centre de la ville et exerce une attractivité dont profite le commerce traditionnel. Avec un emploi privé plutôt tertiaire, où le commerce occupe justement une place importante, la ville connaît une évolution positive. Cosne-Cours-sur-Loire est aujourd'hui la deuxième plus grande ville du département et est reliée à Paris par l'autoroute A77. Depuis 1996, un festival du cinéma y est organisé chaque année, avec une renommée grandissante.

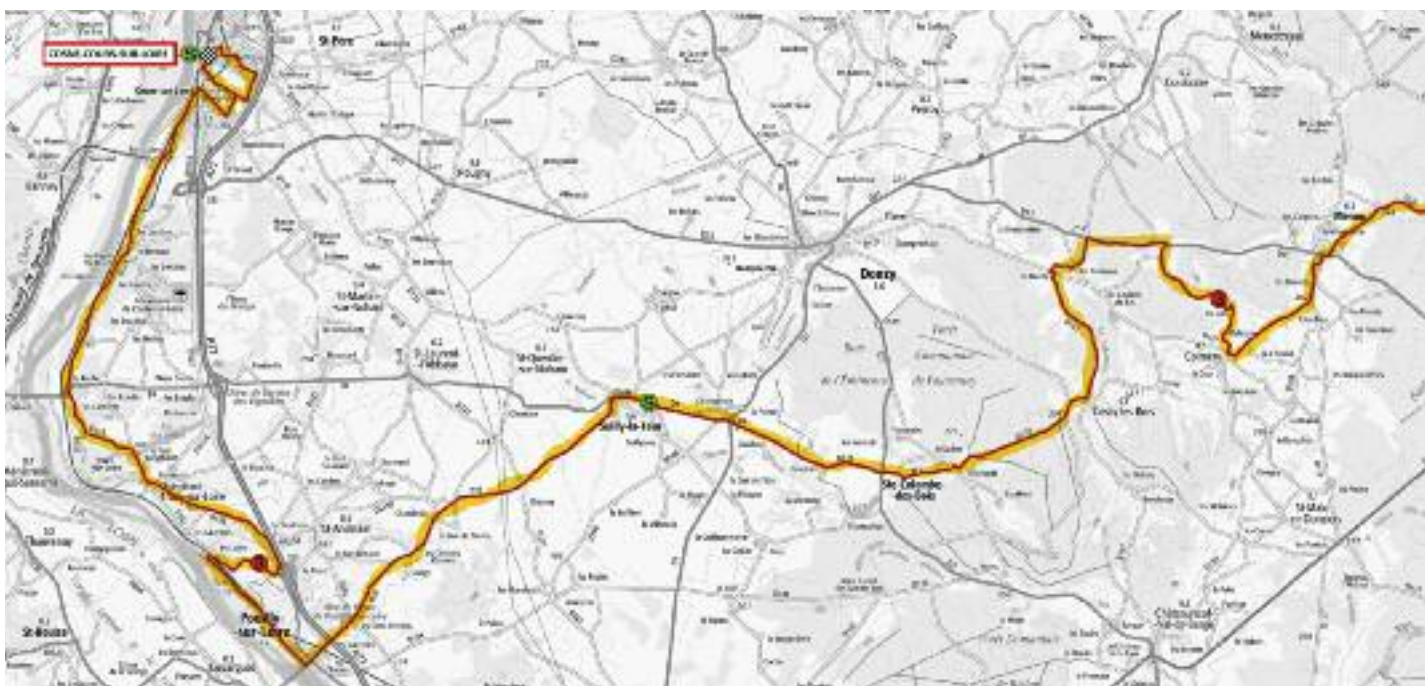




# ETAPE 5 DIMANCHE 24 JUIN

TNM 2018

ville à ville	coursus		caravane	course
8,7	15,6	<b>passage à niveau</b>	13:23	13:53
0,2	15,8	Monceaux-le-Comte	13:23	13:53
0,6	16,4	D985 gauche	13:24	13:54
1,0	17,4	C2 droite	13:26	13:56
0,4	17,8	D283 droite	13:26	13:56
0,5	18,3	C9 droite	13:27	13:57
0,7	19,0	C8 direction le Réconfort droite	13:28	13:58
1,4	20,4	D128 gauche	13:30	14:00
2,8	23,2	Saizy	13:34	14:04
0,5	23,7	D128 droite	13:35	14:05
2,4	26,1	D42 droite	13:39	14:09
0,1	26,2	D128 gauche	13:39	14:09
0,9	27,1	Neuffontaines	13:40	14:10
0,2	27,3	D281 gauche	13:40	14:10
0,4	27,7	C13 gauche	13:41	14:11
4,7	32,4	D42 droite	13:48	14:18
0,3	32,7	Nuars	13:49	14:19
0,6	33,3	D119 gauche	13:49	14:19
1,4	34,7	direction Teigny droite	13:52	14:22
0,1	34,8	Teigny	13:52	14:22
0,6	35,4	D280 tout droit	13:53	14:23
2,0	37,4	Metz-le-Comte	13:56	14:26
0,3	37,7	D165 tout droit	13:56	14:26
0,3	38,0	D280 gauche	13:57	14:27
3,2	41,2	Brèves	14:01	14:31
0,1	41,3	D143 gauche	14:01	14:31
0,2	41,5	D985 gauche	14:02	14:32
5,8	47,3	Flez-Cuzy	14:10	14:40
0,3	47,6	D119 droite	14:11	14:41
0,6	48,2	<b>Passage à niveau</b>	14:12	14:42
1,0	49,2	Tannay	14:13	14:43
1,4	50,6	<b>SPRINT (sortie)</b>	14:15	14:45
0,3	50,9	intersection D34/D6 tout droit	14:16	14:46
2,8	53,7	<b>PMG3 (L : 1,8km)</b>	14:20	14:50
5,5	59,2	D23 droite	14:28	14:58
1,3	60,5	<b>Kilomètre 58</b>	14:30	15:00
0,2	60,7	Ouagne	14:31	15:01
0,1	60,8	D185 gauche	14:31	15:01
0,2	61,0	D185 gauche	14:31	15:01
4,3	65,3	la Pouge	14:37	15:07
0,3	65,6	intersection D185/N151 tout droit	14:38	15:08
3,1	68,7	Courcelles	14:43	15:13
0,5	69,2	D977 gauche	14:43	15:13
1,2	70,4	D185 droite	14:45	15:15
2,7	73,1	<b>PMG3 (L : 2,7km)</b>	14:49	15:19
1,0	74,1	La-Chapelle-Saint-André	14:51	15:21
0,5	74,6	D19 gauche	14:51	15:21
6,1	80,7	Menou	15:01	15:31
0,1	80,8	D33 droite	15:01	15:31
0,4	81,2	D117 gauche	15:01	15:31
1,3	82,5	C1 droite	15:03	15:33
2,1	84,6	Colméry	15:06	15:36
0,4	85,0	C11 droite	15:07	15:37
0,8	85,8	<b>les Lacs PMG3 (L : 1,8km)</b>	15:08	15:38
3,1	88,9	Le Vaudoizy	15:13	15:43
0,4	89,3	D33 gauche	15:13	15:43
2,0	91,3	direction les Pénitiaux gauche	15:16	15:46
0,6	91,9	C8 rue du lavoir tout droit	15:17	15:47
1,0	92,9	D127 gauche	15:19	15:49
0,2	93,1	D187 droite	15:19	15:49
3,4	96,5	Cessy-les-Bois	15:24	15:54
0,1	96,6	D178 droite	15:24	15:54
3,9	100,5	D178 gauche	15:30	16:00
1,6	102,1	Sainte-Colombe-des-Bois	15:33	16:03
0,2	102,3	D2 gauche	15:33	16:03





ville à ville	courus		caravane	course
0,1	102,4	D178 droite	15:33	16:03
3,7	106,1	Champcelée	15:39	16:09
0,3	106,4	D4 tout droit	15:39	16:09
1,3	107,7	Suilly-la-tour	15:41	16:11
<b>0,1</b>	<b>107,8</b>	<b>SPRINT (entrée)</b>	<b>15:41</b>	<b>16:11</b>
1,3	109,1	D28 gauche	15:43	16:13
8,8	117,9	Pouilly-Sur-Loire	15:56	16:26
1,4	119,3	intersection D28A/D243 tout droit	15:58	16:28
0,1	119,4	D243 droite	15:59	16:29
3,5	122,9	D153 droite	16:04	16:34
<b>0,7</b>	<b>123,6</b>	<b>les Loges PMG3 (L : 0,7km)</b>	<b>16:05</b>	<b>16:35</b>
1,4	125,0	D553A gauche	16:07	16:37
3,6	128,6	Boisgibault	16:12	16:42
0,4	129,0	D247A gauche	16:13	16:43
0,2	129,2	D243 tout droit	16:13	16:43
0,1	129,3	D243 droite	16:13	16:43
3,1	132,4	la Roche	16:18	16:48
0,2	132,6	intersection D243/D4 tout droit	16:18	16:48
3,0	135,6	Villechaud	16:23	16:53
3,8	139,4	Cosne-Cours-sur-Loire	16:29	16:59
		rue Lafayette		
1,0	140,4	rond point 2ème sortie		
		rue du Colonel Rabier droite		
1,0	141,4	rue Honoré de Balzac gauche	16:32	17:02
0,6	142,0	rue des rivières Saint Agnan gauche	16:33	17:03
		<b>ENTREE DU CIRCUIT</b>		
1,0	143,0	place Georges Clémenceau droite	16:34	17:04
		boulevard de la République		
<b>0,3</b>	<b>143,3</b>	<b>ligne arrivée 1<sup>er</sup> passage Sprint</b>	<b>16:34</b>	<b>17:04</b>
		rue du 14 juillet		
		rue Gambetta droite		
		rue du Dahomey tout droit		
		rue du 8 mai droite		
		rue de Predelle droite		
		rue de Donzy gauche		
		rue des trois ponts droite		
		rue de rivières Saint Agnan droite		
		place Georges Clémenceau droite		
		boulevard de la République		
<b>4,1</b>	<b>147,4</b>	<b>ligne arrivée 2ème passage</b>	<b>16:41</b>	<b>17:11</b>
<b>4,1</b>	<b>151,5</b>	<b>ligne arrivée 3ème passage</b>	<b>16:47</b>	<b>17:17</b>
<b>4,1</b>	<b>155,6</b>	<b>ARRIVÉE FINALE</b>	<b>16:53</b>	<b>17:23</b>

PMG			
	PMG 3	après Tannay	Km : 53,7
	PMG 3	Courcelles	km : 73,1
	PMG 3	les Lacs	km : 85,8
	PMG 3	les Loges	Km : 123,6
SPRINT			
		Tannay (sortie)	km : 50,6
		Suilly-la-Tour	km : 107,8
		ligne d'arrivée 1er passage	Km : 143,3
KM 58			
		avant Ouagne	km : 60,5





# REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 1 :

Afin de perpétuer le développement des courses par étapes dans le département de la Nièvre, le comité d'organisation du TOUR NIVERNAIS MORVAN, soutenu techniquement par le Club Cycliste de Varennes Vauzelles, fait disputer la 42ème édition de son épreuve du 21 au 24 juin 2018, en élite nationale (classe 2.12.1).

## ARTICLE 2 :

Cette épreuve nationale par étapes, est ouverte sur invitation à des équipes de 6 coureurs de 1ère et 2ème catégorie seulement, ayant l'une des appellations suivantes :

- Pôles espoirs
- DN1, DN espoirs, DN2
- Equipes de club français
- Equipes étrangères (3 équipes au maximum) équipes nationales ou de club, avec l'accord de la fédération nationale concernée.

## ARTICLE 3 :

Disputée en cinq étapes en ligne ou demi-étapes, dont un contre-la-montre par équipe, cette épreuve comprendra :

- Un classement général individuel au temps
- Un classement général par points
- Un classement général du meilleur grimpeur
- Un classement général des sprints
- Un classement du meilleur espoir à chaque étape
- Un classement de la performance à chaque étape
- Un classement général par équipe, sur trois coureurs

Pour l'ensemble de ces classements, tous les détails sont donnés dans l'annexe jointe au présent règlement.

## ARTICLE 4 :

L'itinéraire détaillé, la liste des prix et des différents classements ainsi que les recommandations aux coureurs ou aux directeurs sportifs sont donnés en annexes jointes au présent règlement.

## ARTICLE 5 :

Les 14 équipes invitées par le comité d'organisation seront hébergées gratuitement dans les meilleures conditions, soit un hébergement par équipe de neuf personnes, dont six coureurs.

## ARTICLE 6 :

La permanence de l'épreuve se tiendra, le mercredi 20 juin 2018, salle de réception du centre Gérard Philippe à Varennes Vauzelles, de 15h30 à 18h15. L'ordre de départ des équipes, pour la première étape, sera déterminé par un tirage au sort au cours de la réunion des directeurs sportifs.

Pour chaque étape en ligne, l'ordre des voitures techniques sera déterminé par le classement général au temps.

## ARTICLE 7 : Etape Contre-la-Montre par équipe

**Classement de l'étape :** Le temps sera pris sur le 4ème coureur de l'équipe franchissant la ligne d'arrivée. Ce temps, appelé « temps d'équipe », sera appliqué à tous les coureurs arrivant dans le même temps (ou le précédant).

Les coureurs attardés seront crédités de leur temps réel.

**Classement général :** 1) pour les coureurs bénéficiant du « temps d'équipe », les temps reportés au classement général ne pourront pas excéder les limites ci-après : à la seconde équipe : + 5 sec par rapport au temps du vainqueur, à la troisième : + 10 sec, et pour les suivantes : + 15sec, + 20 sec, + 25 sec, + 30 sec, + 35 sec, + 40 sec, et ainsi de suite.

2) pour les attardés, c'est leur temps réel qui sera reporté.

A noter que les vélos de contre la montre, en conformité avec la réglementation FFC, seront autorisés.

## ARTICLE 8 : Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24 en cas d'incident dûment constaté dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouva(ient) au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident.

Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un arbitre en levant le bras et en se présentant auprès d'un arbitre dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Le présent article n'est pas applicable en cas d'arrivée au sommet sauf si l'incident se produit avant l'ascension.

Toute décision relative au présent article est rendue par le collège des arbitres de manière indépendante.

## ARTICLE 9 : Etape Contre-la-Montre par équipe

Selon l'article du règlement FFC 2.6.25, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouva(ient) au moment de l'incident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

## ARTICLE 10 :

L'échange de nourriture ou de boisson, le changement de vélo ou de matériel divers, seront autorisés entre les coureurs appartenant à la même équipe. Ils pourront également recevoir assistance matérielle de leur directeur sportif qui suivra à bord d'un véhicule de dépannage.

Tout dépannage doit être effectué par l'arrière d'un peloton ou fraction de peloton.

Le dépannage neutre, à l'avant, sera assuré par la voiture Assistance Course Provence.

Une deuxième voiture dépannage neutre sera mise à la disposition du Président du jury qui désignera sa position. Les six premières équipes du classement général (Cf. Article 7) seront tenues de mettre à disposition une paire de roues dans le véhicule neutre numéro 2.

## ARTICLE 11 :

Les leaders des différents classements prévus par l'organisation devront accepter de revêtir, lors du protocole d'arrivée et pour l'étape suivante, les maillots qui leur sont destinés, sans restriction.

## ARTICLE 12 :

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve en dehors des maillots distinctifs des différents classements de l'épreuve, ainsi que les maillots de champion national ou mondial.

## ARTICLE 13 :

Avant le départ de chaque étape en ligne, les concurrents devront obligatoirement signer la feuille d'émargement au moins une demi-heure avant le départ réel.

## ARTICLE 14 :

Les changements d'itinéraire seront portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

## ARTICLE 15 :

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur :

- augmenté de 12 % pour l'étape plate : 5ème étape.
- augmenté de 15 % pour la demi-étape : 2ème étape.
- augmenté de 18 % pour les étapes montagneuses : 3ème et 4ème étape.
- augmenté de 20 % pour la 1ère étape, CLM par équipe.

Conformément à la réglementation fédérale : en cas exceptionnellement, imprévisible et de force majeure. Le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ceux qui sont classés au classement par points se verront retirer l'équivalent des points attribués au vainqueur de cette même étape à leur classement individuel par points même si leur capital en points à ce classement devenait négatif.

## ARTICLE 16 :

L'épreuve est disputée sous la réglementation fédérale et notamment selon l'application du barème des pénalités ainsi que la réglementation antidopage.

## ARTICLE 17 :

Les voitures publicitaires composant la caravane devront porter un macaron spécial prévu à cet effet.

Les caravaniers se rassembleront au même endroit que les coureurs. Le départ de la caravane aura lieu 30 minutes avant le départ des coureurs. Un chef de caravane, placé en principe à l'arrière, aura la responsabilité de la bonne marche de cette caravane. Tous les véhicules publicitaires rattrapés par les coureurs devront terminer l'étape derrière la course. En aucun cas ces voitures ne seront autorisées à doubler le peloton des coureurs.

## ARTICLE 18 :

Toute vente ou quête (à l'exclusion des quêtes ou ventes reconnues d'utilité publique) seront interdites aux arrivées et sur le parcours des 5 étapes du T.N.M.

Seules seront autorisées des ventes ou des quêtes organisées par le Comité d'Organisation de cette épreuve, faites par des personnes munies d'un macaron officiel.

## ARTICLE 19 :

Toutes les voitures autorisées à suivre cette épreuve devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président de jury ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront l'usage du drapeau rouge.

Ils devront également respecter le numéro d'ordre qui leur sera attribué.

Toute infraction sera verbalisée par l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière qui accompagnera l'épreuve.

## ARTICLE 20 :

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles.

Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des Maires des localités traversées.

Les coureurs, directeurs sportifs et tout autre véhicule habilité à suivre l'épreuve devront impérativement emprunter les ronds-points par la droite, sauf indication contraire de l'Escorte Départementale de la Sécurité Routière.

Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement mis hors course par les officiels de la FFC.

Le franchissement d'un passage à niveau fermé (avec ou sans barrière) entraîne la mise hors course immédiate.

## ARTICLE 21 :

Les informations course sont émises sur la fréquence « Radio-course » 157,550 Mhz. Les postes sont loués à Assistance Course Provence par le CO TNM et sont mis à disposition des équipes.

À l'issue de l'épreuve, les directeurs sportifs sont tenus de restituer les postes à la Société Assistance Course Provence.

## ARTICLE 22 :

Les concurrents et les suiveurs sont tenus de solder toutes leurs dépenses en cours de route ou aux étapes. Le Comité d'Organisation décline toutes responsabilités pour des incidents divers et se réserve le droit de prendre des sanctions vis-à-vis des auteurs allant jusqu'à la mise hors course.

## ARTICLE 23 :

L'existence ou non d'infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des commissaires de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance d'un incident.

## ARTICLE 24 :

Le fait pour un coureur ou un suiveur de participer ou suivre cette épreuve implique qu'il ait pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte dans son intégralité.

## ARTICLE 25 :

Le développement durable et le respect de l'environnement doivent désormais faire partie intégrante de notre mode de vie. Afin de restituer les territoires dans le même état qu'ils nous ont été confiés, l'ensemble des acteurs de notre manifestation sont tenus de jeter leurs déchets dans les poubelles, mises à leur disposition, sur les parkings prévus, par le CO TNM, sur les sites départ et arrivée d'étapes.

## ARTICLE 26 :

Pour tout ce que le règlement n'indique ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au règlement type de la F.F.C. pour les courses nationales par étapes.

## Fait à Varennes-Vauzelles, le 15 Mars 2018

**Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles :**

Michel FIEVET

**Le président du Comité d'Organisation du Tour Nivernais Morvan :**

Jean-François BERNARD

# ANNEXE AU REGLEMENT

## A CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL AUX TEMPS :

- Etabli à l'issue de chaque étape, par l'addition des temps cumulés.
- En cas d'égalité de temps, les concurrents seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.13 : « extrait « En cas d'égalité de temps, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, à l'exception du CLM par équipe, et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée ».
- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## B CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR POINTS :

- Etabli à l'issue de la demi-étape (Sémelay>La Machine) par addition des points obtenus lors de l'arrivée, soit :

1 <sup>er</sup> :	10 points	6 <sup>ème</sup> :	5 points
2 <sup>ème</sup> :	9 «	7 <sup>ème</sup> :	4 «
3 <sup>ème</sup> :	8 «	8 <sup>ème</sup> :	3 «
4 <sup>ème</sup> :	7 «	9 <sup>ème</sup> :	2 «
5 <sup>ème</sup> :	6 «	10 <sup>ème</sup> :	1 «

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors de chaque arrivée, soit :

1 <sup>er</sup> :	25 points	9 <sup>ème</sup> :	7 points
2 <sup>ème</sup> :	20 «	10 <sup>ème</sup> :	6 «
3 <sup>ème</sup> :	16 «	11 <sup>ème</sup> :	5 «
4 <sup>ème</sup> :	14 «	12 <sup>ème</sup> :	4 «
5 <sup>ème</sup> :	12 «	13 <sup>ème</sup> :	3 «
6 <sup>ème</sup> :	10 «	14 <sup>ème</sup> :	2 «
7 <sup>ème</sup> :	9 «	15 <sup>ème</sup> :	1 «
8 <sup>ème</sup> :	8 «		

- Le classement général par points sera déterminé par l'addition des points obtenus à l'issue de la demi-étape en ligne ou de chacune des étapes en ligne.

- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.15

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points
3. Classement général individuel au temps.

- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## C CLASSEMENT GÉNÉRAL DU MEILLEUR GRIMPEUR :

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalés par l'organisateur, soit :

PMG 1 :	10	8	6	4	2	1 points
PMG 2 :	6	4	2	1 points		
PMG 3 :	4	2	1 points			

- Le classement général du meilleur grimpeur sera déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.

- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la F.F.C. Art. 2.6.017

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps

- Le leader du jour devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## D CLASSEMENT GÉNÉRAL DES SPRINTS :

- Un sprint sera disputé dans la demi-étape en ligne
- Trois sprints seront disputés dans chacune des étapes en ligne,
- 5 - 3 - 2 et 1 points seront attribués aux quatre premiers coureurs classés dans chacun des sprints
- Le classement général individuel sera obtenu par l'addition du nombre de points
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## E CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR :

- Ce sera le meilleur coureur de la catégorie espoir de la demi-étape en ligne ou de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## F CLASSEMENT DE LA PERFORMANCE :

- Un coureur sera désigné, par le collège des commissaires et le Président du comité d'organisation, à l'arrivée de chaque étape en ligne.
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.
- Le leader devra porter le maillot prévu par l'organisateur.

## G SPRINT DU KILOMÈTRE 58 :

- Un sprint sera disputé dans chacune des étapes en ligne,
- Il sera récompensé par un prix en nature offert par la société LOOK.

## H CLASSEMENT PAR ÉQUIPE :

- Sous le patronage du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.
- Y compris le CLM par équipes (Art. 2.6.22)

Pour l'ensemble des maillots, il est possible qu'un coureur puisse être le leader pour plusieurs classements. Dans ce cas, le second du classement devra porter le maillot laissé vacant par le leader. Il est entendu que la dotation en espèces, fixée par la grille des prix, reviendra au leader réel du classement. Les coureurs devront impérativement être présents au protocole. L'ensemble des prix fixés par la grille ci-jointe, seront reversés, aux participants, par leurs comités respectifs.

**Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant Art. 2.6.018 :**

1. Classement général au temps,
  2. Classement général par points,
  3. Classement général du meilleur grimpeur
- L'ordre de priorité parmi les autres maillots est fixé par le CO TNM
4. Classement général des sprints
  5. Classement du meilleur espoir
  6. Classement de la performance

**NB : Le comité d'organisation du TNM n'a pas prévu de combinaison pour le CLM individuel.**

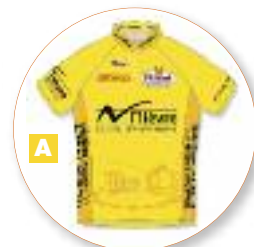
Fait à Varennes-Vauzelles, le 15 mars 2018

**Le Président du Club Cycliste de Varennes-Vauzelles :**

Michel FIEVET

**Le président du Comité d' Organisation du Tour Nivernais Morvan :**

Jean-François BERNARD



A



B



C



D



E



F



G



H

# PRIX

## LISTE DES PRIX



Grille n°	610/20	1220/20	2897/25	459/10	640/4
Places					
1	122	246	581	93	305
2	91	183	435	73	183
3	73	146	349	64	91
4	61	122	290	55	61
5	49	98	232	44	-
6	43	85	188	33	-
7	34	67	152	30	-
8	27	55	116	27	-
9	18	37	104	22	-
10	12	24	95	18	-
11	11	21	72	-	-
12	9	20	58	-	-
13	9	18	43	-	-
14	9	17	35	-	-
15	8	15	29	-	-
16	8	14	21	-	-
17	7	14	14	-	-
18	7	14	14	-	-
19	6	12	11	-	-
20	6	12	11	-	-
21	-	-	10	-	-
22	-	-	10	-	-
23	-	-	9	-	-
24	-	-	9	-	-
25	-	-	9	-	-
<b>Total des Prix</b>	<b>610</b>	<b>1 220</b>	<b>2 897</b>	<b>459</b>	<b>640</b>

## DOTATION GLOBALE



### Jeu

**Jeudi 21 juin**  
 Matin : Grille n° 610/20  
 Après-midi : Grille n° 610/20

**Vendredi 22 juin** : Grille n° 1220/20

**Samedi 23 juin** : Grille n° 1220/20

**Dimanche 24 juin** : Grille n° 1 220/20

### Classement final :

**Général individuel aux temps** : Grille n° 2897/25

**Général aux temps, par équipe** : Grille n° 640/4

**Général aux points** : Grille n° 459/10

**Général des grimpeurs** : Grille n° 459/10

**Général des sprints** : Grille n° 459/10

**Dotation générale** : **9794 euros**

# PALMARES

- 1968** **DANGUILLAUME Jean-Pierre**  
- Joué les Tours
- 1969** **ALARY Jean-Claude**  
- C.S.M. Puteaux
- 1970** **MARTINEZ Mariano**  
- C.C.Varennes-Vauzelles (équipe de France)
- 1971** **AIGUEPARSES Claude**  
- C.S.M. Puteaux
- 1972** **TALBOURDET Bernard**  
- U.C. Longjumeau
- 1973** **CHASSANG Jean**  
- U.C. Saint Pourçain
- 1974** **MOIRIER Jean-Jacques**  
- C.C.Varennes-Vauzelles
- 1975** **MOIRIER Jean-Jacques**  
- C.C.Varennes-Vauzelles
- 1976** **BUSSOLINI Patrick**  
- U.V. Aube
- 1977** **CHABANEL Claude**  
- U.V. Aube
- **EPREUVE NON DISPUTÉE DE 1978 À 1986**
- 1987** **LINO Pascal**  
- U.S. Créteil
- 1988** **BOURGUIGNON Thierry**  
- V.C. Annemasse
- 1989** **MANIN Christophe**  
- Isle sur le Doubs
- 1990** **KAIKINGER Marcel**  
- Isle sur le Doubs
- 1991** **ACKERMANN Olivier**  
- A.S.P.T.T. Paris
- 1992** **PICARD Gérard**  
- A.S.P.T.T. Paris
- 1993** **LEPROUX Denis**  
- A.S. Corbeil-Essonnes
- 1994** **LEPROUX Denis**  
- C.C.Mantes la Ville
- 1995** **SABATIER Cyril**  
- V.C. Lyon Vaulx-en-Velin
- 1996** **THEVENIN Marc**  
- V.C. Châtillon sur Chalaronne
- 1997** **DELANDE Frédéric**  
- Jean Floc'h Mantes
- 1998** **DUMONT Nicolas**  
- C.C. Etupes
- 1999** **DRUBAY Eric**  
- C.C. Etupes Le Doubs Montbéliard
- 2000** **YON Jean-Philippe**  
- V.C. Rouen 76
- 2001** **RAVALEU Stéphane**  
- V.C. Rouen 76
- 2002** **DELANDE Frédéric**  
- France Police
- 2003** **MURER Wolfgang**  
- C.R.4.C. Roanne
- 2004** **PIVOIS Yann**  
- U.C. Chateauroux
- 2005** **LUMINET Benoit**  
- C.R.4.C. Roanne
- 2006** **MARTIN Ludovic**  
- V.C. Lyon Vaulx-en-Velin
- 2007** **HOUANARD Steve**  
- Super Sport 35 ACNC
- 2008** **BOELEN Jerome**  
- Van Heramert Groep
- 2009** **BOURDILLAT Nicolas**  
- Creusot Cyclisme
- 2010** **MAINARD Jérôme**  
- C.R.4.C. Roanne
- 2011** **SYS Klaas**  
- V.C. Rouen 76
- 2012** **RENAULT Maxime**  
- Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon
- 2013** **GUAY Julien**  
- Sojasun espoir - A.C. Noyal-Châtillon
- 2014** **GUYOT Yann**  
- E.C. Armée de Terre
- 2015** **BERNARD Julien**  
- Sprinter Club Olympique Dijon
- 2016** **Clément CARISEY**  
- C.R.4.C. Roanne
- 2017** **Louis PIJOURLET**  
- C.R.4.C. Roanne





# HEBERGEMENTS



## Hébergement des Coureurs et Directeurs Sportifs

Les repas seront pris dans les hôtels, pour l'ensemble des équipes.

Cependant, le repas du jeudi midi sera servi dans la salle des fêtes de SAINT-GERMAIN-CHASSENAY

### **V.C.P. Loudéac**

#### **Le Bouchon Nivernais**

85 Faubourg du Grand Mouësse - 58000 NEVERS

Tél : 03.86.61.19.09

### **Team Pro-Immo Nicolas Roux, Creuse Oxygène, SCO Dijon, Vendée U.**

#### **Hôtel Magdalena**

1 Rue Paul Eluard - 58640 VARENNES-VAUZELLES

Tél : 03.86.57.21.41

### **Sojasun espoir AC Noyal-Châtillon**

#### **IBIS Budget**

Carrefour du Bengy - La Garcière

58640 VARENNES-VAUZELLES

Tél : 08.92.68.30.89

NB : les repas seront pris à l'Hôtel Magdalena Cf. ci-dessus

### **VC Villefranche Beaujolais, 01 Bourg Ain Cyclisme,**

#### **CM Aubervilliers 93.**

#### **Centre Sportif Fresneau**

Rue Charbonnière - 58300 SAINT-LÉGER-DES-VIGNES

Tél : 03.86.25.10.76 ou 06.80.99.94.93

### **C.C. Nogent, E.C. Saint-Etienne Loire.**

#### **Hôtel des Forges**

Place de la gare - 58600 FOURCHAMBAULT

Tél : 03.86.58.87.49 ou 03.86.38.86.72

### **Team U - Nantes Atlantique**

#### **Le Manoir**

19, Avenue Jean Jaurès - 58600 FOURCHAMBAULT

Tél : 03.86.60.81.69

### **CR4C Roanne**

#### **Restaurant du Port de Decize**

La jonction - 58300 DECIZE

Tél : 03.73.15.00.04

### **C.C. Etupes**

#### **Restaurant La Pomme d'Or**

8 Avenue Gambetta - 58400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE

Tél : 03.86.70.34.82



## Hébergement des officiels et des suiveurs

### **Officiels FFC, FEEP, ACP...**

#### **Europe Hôtel**

8 Impasse André Marie Ampère

58640 VARENNES-VAUZELLES

Tél : 03.86.71.83.00

Les lieux des repas vous seront communiqués dès votre arrivée

# HOPITAUX



## Liste des Hôpitaux

### **Centre hospitalier de Nevers**

1, Avenue Patrick Guillot - 58000 Nevers

**03.86.93.70.00**

### **Centre hospitalier de Decize**

74, Route de Moulins - 58300 Decize

**03.86.77.78.79**

### **Centre hospitalier de Clamecy**

74 Route de Beaugy - 58500 Clamecy

**03.86.27.60.00**

### **Centre hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire**

96 Rue du Maréchal Leclerc - 58200 Cosne-sur-Loire

**03.86.26.54.54**

### **Centre hospitalier de Château-Chinon**

42 Rue Jean-Marie Thévenin - 58120 Château-Chinon

**03.86.79.60.00**

### **Centre hospitalier de La Charité-sur-Loire**

Avenue Henri Dunant - 58400 La Charité-sur-Loire

**03.86.69.44.69**



## « LE VÉLO C'EST MA NATURE »

**Respectons la nature :** Organisateur, officiels et coureurs, engageons nous à respecter la nature. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchet, ni papier sur les routes du Tour Nivernais Morvan. Gardons nos déchets et déposons les dans des poubelles.

**Sensibilisons les autres :** La bonne attitude, c'est de partager l'information, les bons gestes et leurs conséquences. Plus nous sommes nombreux à agir dans ce sens, plus grand sera notre impact. Ce dispositif s'intègre au cœur du plan d'actions pour un cycliste durable entrepris par le C O T N M visant à mettre en œuvre des actions éco-citoyennes pour limiter les impacts du cyclisme sur l'environnement et conforter l'image du vélo en tant que sport durable de référence.

**Le comité d'organisation du Tour Nivernais Morvan s'engage pour un cyclisme durable.**

COMITE

ET OFFICIELS

Comité d'organisation  
du TNM

Comité d'organisation du TNM :

**Président d'honneur :**

Marcel CHARMANT

**Président :**

Jean-François BERNARD

**Secrétaire :**

Daniel GUYOT

**Secrétaire adjoint :**

Michel FIEVET

**Trésorier :**

Raphaël DESCHAMPS

**Trésorier adjoint :**

Bernard DIOLLOT

**Membres :**

Caroline GAFFET

Christian BOUILLOT

Dominique COUTANT

Gilles DEMARIGNY

Yves DUFOUR

Patrick DUMORTIER

Benoît FAVROLT

Christophe MALANDAIN

Véronique NOËL

Yves VINCENT

**Relations publiques :**

Michel LAURENT

**Chauffeur speaker :**

Michel COULOMB

**Chauffeurs véhicules officiels :**

Fabrice JANNOT

Sébastien LAROCHE

Jean CHASSANG

Denis PELLIZARI

**Responsable intendance :**

Denise NERAT

**Responsable des sites de départ :**

Robert GAGNEAU

**Responsable des sites d'arrivée :**

Bruno LERASLE

**Informatique :**

Fabien BOULOGNE et Jean-Paul CHANLON

**Web master :**

Christophe MALANDAIN

**Espace accueil VIP aux départs d'étapes :**

Véronique NOËL, Frédéric PERROT

**Espace accueil VIP aux arrivées d'étapes :**

Jean-Pierre LOISEAU et Jean-Paul LOUIS

Officiels FFC  
et prestataires techniques

**Président du Jury**

Stéphanie CATTOEN

**Arbitre titulaire 1 :**

Dominique COUTANT

**Arbitre titulaire 2 :**

Robert DEMOLY

**Arbitre moto 1**

Christophe FLACELIÈRE

**Arbitre moto 2 :**

Franck JACQUOT

**Juge à l'arrivée :**

Jean-Paul GIRARD

**Chronométrateur :**

Joël MELZER

**Inspecteur anti dopage :**

Michel FIEVET

**Ardoisier :**

Cyrille MERLIN

**Dépannage neutre :**

Assistance Course Provence

**Informations Radio Tour :**

Caroline GAFFET

**Animateur Podiums :**

Guy PAGE

**Sonorisation départs/arrivées :**

France Espace Evénements Podiums

**Service médical :**

Docteur Sébastien MORTREUX 06.63.61.56.00

**Ambulance :**

SDIS 58

**Régulateur moto :**

Julien COUTANT



EPREUVE COMPTANT  
POUR L'ACCDN ROCC TOUR 2018



[www.accdn.fr](http://www.accdn.fr)



Ainsi que tous les bénévoles  
dont le CLUB CYCLISTE DE  
VARENNES-VAUZELLES

# LES PARTENAIRES TNM 2018

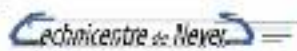
TNM 2018



RENAULT



DIRECT WEB



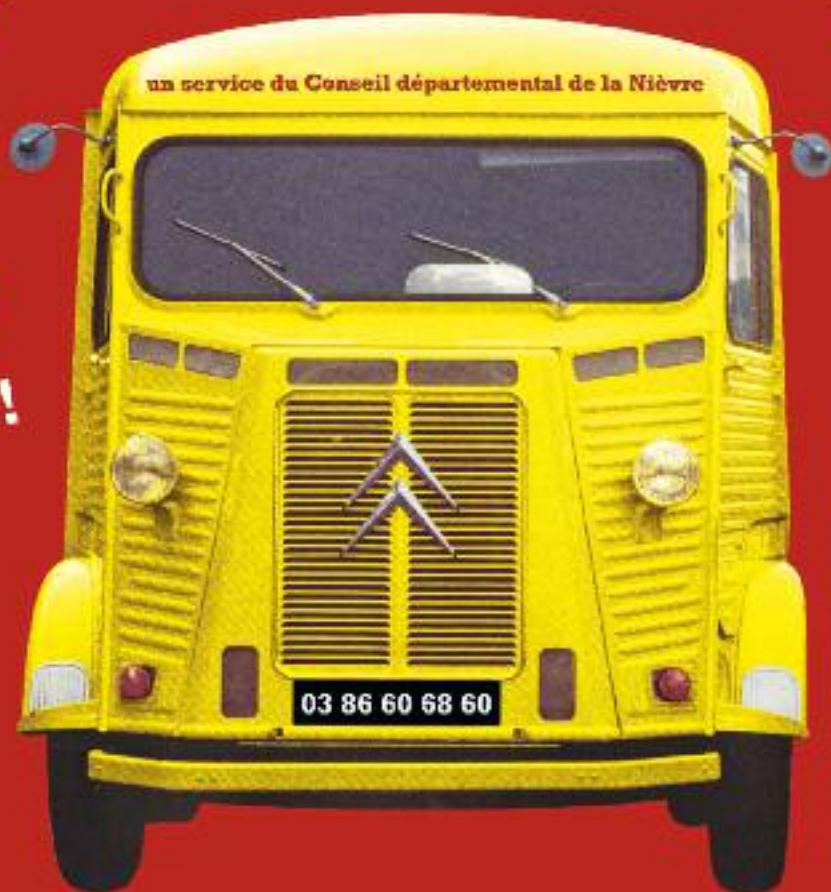
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR NIVERNAIS MORVAN REMERCIE L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES QUI, GRÂCE À LEUR CONTRIBUTION, PARTICIPENT AU SUCCÈS DE CET ÉVÈNEMENT.



# ALIMENTATION GÉNÉRALE culturelle

un service du Conseil départemental de la Nièvre



**TUT !  
TUT !**

## **ON PASSE PRES DE CHEZ VOUS !**

**du 5 juillet au  
31 août 2018**

**4 tournées  
108 représentations  
24 lieux de rencontre  
tous les jeudis et vendredis**

Retrouvez toutes les informations sur [www.nievre.fr](http://www.nievre.fr)

 **Nièvre**  
LE DÉPARTEMENT